

6212-03-052

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. FRANÇOIS LAFOND, président
M. LOUIS-GILLES FRANCOEUR, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN LIEU D'ENFOUISSEMENT
TECHNIQUE À HÉBERTVILLE-STATION
PAR LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
DU LAC-SAINT-JEAN**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 25 avril 2013 à 13 h 30
Salle multifonctionnelle Saint-Bruno
563, rue St-Alphonse
Saint-Bruno

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 25 AVRIL 2013	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. PAUL MORIN	28
Mme JOHANNE BRIDEAU.....	37
M. GILLES LACHANCE.....	45
M. RÉGIS CHOUINARD.....	52
REPRISE DE LA SÉANCE	59
M. JEAN-JACQUES TREMBLAY	60
M. DANIEL GUIMOND.....	70
M. RÉJEAN BÉDARD.....	92

**SÉANCE DU 25 AVRIL 2013
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs, bonjour et bienvenue à cette quatrième séance de l'audience publique sur le projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique à Hébertville-Station.

10 Avant de laisser la parole aux participants, je désire vérifier si les personnes-ressources ont déposé des documents ou souhaitez-vous en déposer.

Monsieur Savoie.

15 **PAR M. PATRICE SAVOIE:**

Bonjour monsieur le Président. Nous n'avons pas de document à déposer; par contre, nous avons des réponses aux questions du commissaire hier concernant la priorisation des principes de la politique ainsi que de la disponibilité des fonds de gestion pour le compostage.

20 Si vous désirez avoir les réponses tout de suite ou plus tard, comme vous désirez.

PAR LE PRÉSIDENT:

25 Tout de suite, monsieur Savoie.

PAR M. PATRICE SAVOIE:

Je vais passer la parole à monsieur Bourret.

30

PAR M. MICHEL BOURRET:

35 Premièrement, pour la question de disponibilité des fonds pour le compostage, il y avait un premier programme qui est mentionné dans la politique, qui prévoyait six cent cinquante millions (650 M\$) pour subventionner les activités de biométhanisation et de compostage. Ce programme-là était disponible jusqu'en 2013.

Cependant, il y a un nouveau programme qui a été mis en place dont la durée s'étend de 2012 à 2019, fin 2019.

40

Et en ce qui concerne la priorisation, un peu les RRRV en ce qui concerne principalement les aspects biométhanisation, valorisation énergétique versus incinération.

45 Au ministère, la biométhanisation, c'est pour la matière organique, est considérée un peu comme un peu au même plan que le compostage, et c'est vu comme étant du recyclage, étant donné que les matières, on vise que les matières, le digestat de la biométhanisation soit retourné à la terre, comme c'est le cas pour le compostage, que ce soit retourné à la terre. Donc c'est vu comme du recyclage. C'est un niveau de priorité, ça vient avant la valorisation, et autant avant la valorisation énergétique.

50 La valorisation énergétique également vient avant l'incinération, étant donné que ça permet d'optimiser un peu la matière par rapport à la simple incinération qui est une destruction, sans nécessairement récupérer l'énergie.

55 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Quelle filière qui vient avant la valorisation? Ce que vous venez de dire, là, qu'est-ce qui vient avant la valorisation?

60 **PAR M. MICHEL BOURRET:**

La biométhanisation et compostage. Et l'énergétique, la valorisation énergétique qui vient avant l'incinération.

65 **PAR LE COMMISSAIRE:**

OK.

70 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Bourret.

PAR LE COMMISSAIRE:

75 Et l'enfouissement vient à la fin de tout ça?

PAR M. MICHEL BOURRET:

80 L'enfouissement est avec l'incinération, donc dans l'élimination.

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

85 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Gagnon.

90 **PAR Mme LINA GAGNON:**

Nous n'avons pas de nouveau document.

PAR LE PRÉSIDENT:

95 Merci madame Gagnon. Madame Audet.

PAR Mme NATHALIE AUDET:

100 Bonjour. Nous avons à vérifier l'échelle sur la carte avec les bandes riveraines. L'échelle est la bonne. L'échelle graphique est conforme, est correcte.

Donc on avait à vous revenir avec ça. On a écrit ce matin au Bureau d'audiences pour le confirmer.

105 Donc les distances que vous aviez à apprécier sont celles que vous avez mesurées.

PAR LE COMMISSAIRE:

110 En somme, le point le plus près du site serait à deux cents–deux cent vingt mètres (200 m-220 m) et du centre, ça donne quatre cents mètres (400 m)?

PAR Mme NATHALIE AUDET:

115 Peut-être que je permettrais à monsieur Comeau de répondre à la question, parce que nous, dans le fond, on a mis l'échelle graphique, la distance, je pense qu'eux l'ont mesurée.

PAR LE PRÉSIDENT:

120 Monsieur Comeau.

PAR M. ROBERT COMEAU:

125 Donc effectivement, on a nous aussi de notre côté, on a fait l'exercice, et comme on parlait à madame Audet, nos cartographes ont évalué qu'on avait également la bonne échelle.

C'est peut-être au niveau de ce que, j'imagine, le quatre cents mètres (400 m) qu'on a parlé est une information qu'on retrouve dans l'étude d'impact dans un paragraphe bien donné.

130 Et c'est au niveau du quatre cents mètres (400 m) qu'il faut justifier l'appréciation de cette distance-là.

135 Donc madame Audet, sur la carte qu'on m'a remise et que nous, on a validé aussi, eux travaillent avec une carte au dix millièmes (1:10 000) et ils arrivent avec une distance de deux cent soixante-seize point soixante-seize mètres (276,76 m) pour la résidence la plus près qu'on retrouve alentour du lac Sans Nom.

Je sais pas si vous voulez une carte, monsieur le Commissaire, pour faciliter l'identification ou si ça va pour vous?

140 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Oui.

145 **PAR M. ROBERT COMEAU:**

150 D'accord. Nous, j'ai demandé à la cartographe chez nous de refaire l'exercice à l'ordinateur, pas juste avec une règle, c'est plus exact. Nous, il faut dire qu'on travaille avec des cartes au un vingt mille (1:20 000), donc ça amène un certain niveau d'imprécision, d'où une différence. Et on arrive avec une distance de deux cent quatre-vingts (280 m) au lieu du deux cent soixante-seize (276 m).

155 Autre point d'information qu'on doit comprendre! Autant du côté de la MRC que de nous, c'est qu'on utilise l'empreinte totale au sol, c'est-à-dire la zone d'enfouissement, les fossés, le chemin de service tout le tour. Donc normalement, lorsqu'on évalue la distance, on l'évalue à partir de la base du talus de déchets où se trouvent les déchets.

Donc si on ajoute à cette distance-là le chemin de service, on parle d'une dizaine de mètres, plus peut-être un quatre-cinq mètres (4 m-5 m) pour les fossés, il faudrait ajouter près de quinze mètres (15 m), ce qui ramène le calcul sur la carte au dix millièmes (1:10 000) de la MRC, donc on

160 parle de deux cent soixante-seize (276 m) plus dix (10 m) à quinze mètres (15 m), comme je vous dis, pour le chemin de service et les fossés.

165 Ce qui nous amène à deux cent quatre-vingt-dix (290 m) à peu près. Et la même chose pour nous, comme je vous dis, on est à deux cent quatre-vingts (280 m), il faudrait ajouter une quinzaine de mètres, ce qui nous amène à deux cent quatre-vingt-dix–deux cent quatre-vingt-quinze (290 m-295 m) à peu près.

PAR LE PRÉSIDENT:

170 Merci monsieur Comeau. Monsieur Girard.

PAR M. BENOÎT GIRARD:

175 Bonjour monsieur le Président. On a déposé les lignes directrices pour le bruit communautaire produit par l'Organisation mondiale de la Santé. Vous avez un tableau qui nous donne les valeurs guides pour les effets sur la santé.

180 Et aussi dans ce tableau-là, vous avez les L_{Amax} rapides qui pourraient nous aider à évaluer les bruits d'impact, par exemple pour les fusées, donc des bruits d'impact.

185 Et on a regardé aussi pour le bruit émergent, et c'est généralement couvert par le critère ou la norme d'augmentation de cinq (5) dBA ou de trois (3) dBA la nuit, pour couvrir la différence entre le nouveau bruit ambiant et l'ancien bruit ambiant. Donc c'est ce critère-là qui va nous servir, pour servir à évaluer les impacts, les nuisances.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Girard. Monsieur Gauthier.

190 **PAR M. OMER GAUTHIER:**

195 Bonjour monsieur le Président, bonjour monsieur le Commissaire. Oui, nous avons déposé le document sur lequel monsieur Molina a fait référence hier qui s'intitule "Inventaire des aires de concentration des oiseaux aquatiques du lac Saint-Jean, de la rivière Saguenay, du lac Kénogami et de quelques plans d'eau de la plaine d'Hébertville", automne 2007. Ça, c'est l'inventaire qui a été fait à l'automne 2007.

J'ai rajouté un document qui a le même titre, sauf qu'il a été fait au printemps 2008.

200 Ce qui est à préciser dans ces deux (2) documents-là, une phrase qui est très importante, c'est que les inventaires qui sont orientés vers les canards, les oies, bernaches, et au passage, on va prendre les autres espèces. Mais la priorité d'observation, c'est sur les espèces que je viens de vous dire.

205 Donc les chiffres que vous allez retrouver là-dedans, c'est des minimums pour les autres espèces. Une chose à prendre en considération. C'est spécifié dans la méthodologie dans les deux (2) documents.

210 Si vous voulez, je peux vous résumer rapidement les résultats.

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y donc.

PAR M. OMER GAUTHIER:

215 Pour l'automne 2007, dans le secteur du lac Saint-Jean, c'est-à-dire sur les berges du lac Saint-Jean, je vais vous dire seulement pour les goélands, parce que c'est ça notre point d'intérêt.

220 Donc les goélands, il y a eu deux (2) jours d'inventaires; la première journée, ils ont pas été répertoriés et la deuxième journée, quatre cent quatre-vingt-sept (487) goélands. On est le 10 octobre 2007.

225 On s'en va ensuite sur la rivière Saguenay. Là, c'est l'inverse, c'est la journée de septembre, la première journée d'inventaire, il y a cent trente (130) goélands à bec cerclé qui sont identifiés. Puis ensuite, on va à la journée du 10 octobre où ce qu'on a deux cent seize (216) goélands qui sont pas identifiés en termes d'espèces générales. C'est pas toujours possible de bien identifier, c'est des vols aériens.

230 Et on se rend ensuite dans le secteur de la plaine d'Hébertville pour vous dire, parce que ça va intéresser les gens, que les plans d'eau qui ont été considérés, pour les gens de la place, ils connaissent très bien le lac Kénogamichiche, le lac Vert, le Grand lac Sec, le lac à la Croix puis le lac Vouzier. Donc c'est un petit peu plus au sud par rapport au site proposé d'enfouissement.

235 Ici, le 13 septembre 2007, il y a cent cinquante-huit (158) goélands qui ont été identifiés, plus vingt-cinq (25) goélands à bec cerclé. On est à peu près à cent quatre-vingts (180) goélands qui ont été identifiés.

240 Puis je remarque, je vous ferai remarquer qu'on est toujours à l'automne 2007. On s'en vient
au printemps 2008! Au printemps 2008, je recommence avec le lac Saint-Jean, on arrive, le 7 mai
2008, cent trente et un (131) goélands et le 14 mai, six cent cinquante-huit (658). Donc vous
pouvez voir que d'une journée à l'autre, ça change beaucoup.

245 On s'en va à rivière Saguenay, goélands, le 8 mai 2008, mille sept cent vingt et un (1721) et
le 14 mai 2008, sept cent quatre-vingts (780).

Il y a quelques goélands bourgmestres et marins qu'il y a une mention de seulement un
individu.

250 On s'en va sur la plaine d'Hébertville, toujours aux mêmes lacs que je vous ai dits tantôt,
dans les goélands, on a vingt-neuf (29) goélands le 14 mai 2008 et le 7 mai 2008, il y en aucun qui
a été mentionné.

255 Donc on s'aperçoit, comme ils disent ici là-dedans, l'endroit où ce qu'ils ont vu la plus grande
concentration de goélands, c'est à La Baie sur l'ancien terrain de l'Abitibi-Consol, terrain désaffecté.

Ça rejoint ce que monsieur Molina disait, les goélands apprécient beaucoup les grands plans
d'eau proches, puis aussi les grands espaces où ce qu'on retrouve l'humain. Donc où il y a une
concentration urbaine, c'est là qu'on en a le plus actuellement.

260

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, merci monsieur Gauthier.

265

PAR M. OMER GAUTHIER:

Ça me fait plaisir.

270

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Vermette.

PAR M. FRANCIS VERMETTE:

275

Aucun nouveau document.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Vermette. Monsieur Lusinchi.

280

PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:

Aucun nouveau document.

285

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Lusinchi.

290

Maintenant, je vais aller du côté du promoteur. Est-ce que vous avez de nouveaux documents à déposer?

PAR M. LUCIEN BOILY:

295

Oui monsieur le Président. Donc on a déposé la carte de ruissellement du site.

On a déposé également la présentation de dispersion atmosphérique, la présentation des bruits et vibrations, le plan d'action concernant les goélands et la méthode de contrôle concernant les goélands également, ce qui vous a été mentionné hier.

300

Et en plus, ce qui a été déposé aujourd'hui, le rapport d'activité de la Régie des matières résiduelles pour 2012, qui nous avait été également demandé.

305

Ce qu'on ne peut déposer aujourd'hui, par manque de temps et d'effectif, mais qui va être déposé demain, le résultat d'appel d'offres concernant la construction du LET de L'Ascension. On a mis du monde là-dessus, puis demain, ça va pouvoir vous être déposé.

310

L'article scientifique sur les eaux du site. Il y a monsieur André Simard qui vous avait relaté ce document-là hier, il va vous être déposé demain, mais il est seulement en anglais. On n'a pas de traduction.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Il y a un "abstract" en français effectivement dans l'article, au début.

315 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, d'accord.

320 **PAR M. LUCIEN BOILY:**

C'est beau. Demain également, il va y avoir la répartition par origine des matières résiduelles en 2011. Ça, c'est le graphique, l'espèce de tarte qu'un de vos assistants nous a demandé.

325 Et également hier, on a parlé des sept mille deux cents tonnes (7200 t) qui provenaient de clients au niveau de l'importation, des clients qui nous venaient de l'extérieur de notre région, et on vous avait parlé de confidentialité concernant ces clients-là. Hier, vous avez demandé de vérifier.

330 Alors on a vérifié effectivement au niveau de nos principaux clients et ceux-ci nous disent qu'ils ont aucune objection à ce qu'on vous dépose à la Commission la liste. Mais ils ne voudraient pas que leur nom soit public, considérant que ces tonnages-là font partie de leur plan d'affaires et ils pourraient servir contre eux versus des concurrents et ils nous demandent de ne pas les divulguer publiquement, mais de vous remettre le document sur une base confidentielle.

335 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien écoutez, je vois pas l'intérêt d'avoir un document confidentiel pour des entreprises qui sont situées dans le Lac-Saint-Jean ou au Saguenay.

340 De toute façon, écoutez, pour sept mille deux cents tonnes (7200 t) par année, la compétition, là, je pense pas qu'elle va aller très très loin là-dedans. Ça fait que je pense, on vous demande de le déposer, puis les noms vont apparaître, puis les gens qui sont dans la salle vont pouvoir aller fouiller dessus.

345 Écoutez, si vous voulez pas, bien, juste nous dire que c'est très confidentiel, et la Commission va prendre une décision ultérieurement, là.

PAR M. GUY OUELLET:

350 Je crois que ça va être dans ce sens-là, parce que ce sont nos clients, donc on les respecte. On pourra déposer cette liste-là sans le nom.

PAR LE PRÉSIDENT:

355 Mettez "confidentiel" dessus, puis on verra, on ajustera.

Évidemment, c'est pas juste confidentiel, il faut par écrit vos arguments aussi.

PAR M. GUY OUELLET:

360 Absolument.

PAR LE PRÉSIDENT:

365 Maintenant, hier, il a été question aussi de l'étude de INNOVAGRO que monsieur Simard a parlé, donc on souhaiterait qu'elle soit déposée à la Commission également.

PAR M. GUY OUELLET:

370 Oui, avec la mention "confidentiel" et les explications dans ce sens?

PAR LE PRÉSIDENT:

375 Et des explications dans ce sens, d'accord.

PAR M. GUY OUELLET:

On fournira les lettres de confidentialité qu'on a signées avec les entreprises également.

380 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Maintenant, monsieur Francoeur, je pense que vous voulez des explications.

PAR LE COMMISSAIRE:

385 Le président de la Commission et moi avons débattu de votre demande de confidentialité sur l'étude de Dessau, et puis on serait enclins, à ce moment-ci, je dis bien enclins, on veut vous entendre une autre fois là-dessus, à la rendre publique, parce qu'elle éclaire sensiblement la justification du projet.

390 Et comme les chiffres qui sont dedans n'ont pas de valeur absolue, c'est-à-dire c'est pas des évaluations ponctuelles faites dans le cadre d'un appel d'offres qui révèle des secrets, on est parti

d'hypothèses qui ont été les mêmes pour toutes les variantes, hypothèses de taux d'intérêt, d'année de financement.

395

Donc en réalité, c'est une étude qui n'a pas d'autre valeur qu'une valeur comparative. Les données sont des données relatives.

400

Donc ça ne peut servir ni à divulguer des chiffres concernant les éléments confidentiels qu'une compagnie aurait pu vous donner; ça peut pas servir à un éventuel entrepreneur qui se dirait, je vais à peu près ajuster ma soumission sur ça.

C'est une étude comparative avec des prémisses théoriques.

405

Donc à ce moment-là, comme ça explique et que ça semble, ça fait comprendre beaucoup la logique que vous avez suivie, on pense que ça éclairerait à la fois le public et l'analyse de la Commission si on pouvait la divulguer telle quelle.

Qu'est-ce que vous pensez de notre réflexion là-dessus?

410

PAR M. LUCIEN BOILY:

415

Bien nous, on aimerait être traités comme toute entreprise privée, qui commande des études privées pour prendre des décisions ultérieurement, ne rend pas ces décisions-là publiques dans le but justement de ne pas créer d'attentes.

420

Notre but, dans le fond, c'est de ne pas créer d'attentes et de rendre les gens ou la population en disant, ils ont étudié ça, donc ils vont mettre ça en pratique. Ils ont regardé treize (13) scénarios, et on voudrait pas se faire accuser d'avoir laissé des scénarios en plan qui étaient strictement sur une base, je dirais, d'analyse et potentiels.

425

Vous savez, on est un organisme public, et tout organisme, qu'il soit privé, qu'il soit public, peut faire des études, peut demander l'aide de consultants pour regarder certaines choses. Et s'il fallait tout rendre ça public, je pense que ce serait plus mêlant qu'autre chose au niveau de la population et des gens qui sont autour, parce qu'on travaille, on travaille sur plusieurs dossiers, on travaille dans d'autres domaines actuellement.

430

On a plein de ces dossiers-là qui, à notre avis, ne peuvent pas être divulgués au moment où on se parle, parce qu'ils pourraient ne même pas être retenus, et on voudrait pas que la population parte en disant, la Régie des matières résiduelles, ils sont en train de travailler là-dessus, donc c'est ça qui s'en vient.

435 Vous pensez, notre caractère public fait qu'il faut divulguer beaucoup de choses, on en divulgue énormément, mais on pense qu'on doit se garder quelques documents qui sont là strictement pour le travail interne et n'ont pas à être connus et divulgués. Ils n'amènent rien, si on veut, de nouveau ou qui peut faire que la population pourrait dire, la Régie – parce que les décisions, je l'ai dit hier, se prennent à la toute fin politiquement.

440 Et même si un consultant nous recommande, un peu comme versus le ministre, même si le consultant nous recommande d'aller vers telle ou telle solution, il y a rien qui empêche ou qui oblige les gens du conseil d'administration et les politiciens qu'on doit consulter autour de la table, de dire, on ne va pas dans ce sens-là.

445 C'est pour ça que ces études-là, on voit pas qu'est-ce qu'elles peuvent amener, sauf d'amener une certaine confusion au niveau de la population et des gens qui auront à regarder ça et en pensant qu'étant donné que Dessau nous propose certaines alternatives, on est en train de les mettre en place.

450 C'est strictement à ce niveau-là, monsieur le Commissaire. Pas parce qu'on veut cacher des choses, parce qu'on se dit, ces documents-là, on en a besoin pour faire notre réflexion, et non pas pour les rendre publics au moment où on se parle.

PAR LE COMMISSAIRE:

455 Les conclusions de l'étude sont quand même publiques, parce que vous les mettez dans votre étude d'impact. Vous dites, Dessau nous a recommandé telle et telle chose.

PAR M. LUCIEN BOILY:

460 Une partie sur laquelle on est certains d'être d'accord, un élément. C'est comme si je vous disais, sur les treize (13) propositions qu'ils nous ont faites, il y en a une qu'on retient, celle-là, on la retient, les autres, on les garde à l'étude.

465 Bon bien, celle qu'on retient, ça nous dérange pas qu'elle soit publique, c'est correct; les autres qu'on garde à l'étude, on voudrait bien les garder à l'étude.

470 Vous comprenez, c'est délicat, mais c'est pas dramatique, mais on pense que ça apporte plus de confusion qu'autre chose en termes du futur qu'on est en train de préparer et qui est, comme vous l'avez vu hier, avec les règles gouvernementales, avec tout ce qui se passe au niveau du privé, des attentes du privé versus le gisement de matières résiduelles, quand on lance des choses comme ça, ça provoque plein d'attentes et on n'est pas rendus là.

475

Et même, nos politiciens, ceux qui sont les maîtres qui vont décider, ne sont pas au courant de tout ça, là. Ils n'ont pas eu le temps de le regarder et déjà, c'est rendu sur la place publique. Ça fait un petit peu bizarre.

PAR LE COMMISSAIRE:

480

Bon, vous nous expliquez votre démarche, mais est-ce qu'il y aurait des torts économiques qui pourraient en résulter pour vous, pas à ce point de vue?

PAR M. LUCIEN BOILY:

485

Moi, je pense que c'est plus une question de respect envers mes élus, mes gens qui sont derrière moi, qu'au moins ils aient eu le temps d'en prendre connaissance et de les étudier et de vraiment assumer ça avant que le public en soit informé. Je pense que ça, ça fait partie d'une partie de la question.

490

Torts, je pense pas qu'il y ait de torts, je vois pas, mais comme je vous dis, ça sème la confusion.

495

Et vous avez vu un peu, depuis quelques jours, la confusion est vite; on prend toutes sortes de tangentes et on nous fait dire toutes sortes de choses, puis mes dirigeants me disent, ah bien ça, on n'a pas parlé de ça, on n'est pas rendus là.

500

Vous savez, quand on parlait de plan B et tout ça, mes dirigeants, il y en a pas de plan B. Puis dans les journaux, il y a des plans B partout.

Ça fait que vous comprenez, ils se demandent d'où ça vient, et vous savez, on n'est pas une entreprise privée. Si on était une entreprise privée, je dirais, ce que je dis c'est ça, puis ça va aller là. Mais j'ai des gens à qui je dois rendre compte.

PAR LE COMMISSAIRE:

505

D'accord. On va considérer vos arguments et rendre notre décision ultérieurement.

PAR LE PRÉSIDENT:

510

Oui, mais j'aimerais que vous y mettiez tout vos arguments par écrit, parce que dans l'argumentaire que vous aviez soumis, enfin dans la lettre que vous avez soumise pour mentionner que le document était confidentiel, il n'y avait pas d'argument.

PAR M. LUCIEN BOILY:

515 On pourra l'étayer plus.

PAR LE PRÉSIDENT:

520 C'est ça, il s'agit de l'étayer, parce que écoutez, il faut prendre une décision sur une base rationnelle également. Donc ça nous prend de l'argumentaire, d'accord!

PAR M. LUCIEN BOILY:

525 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Boily.

530 Avez-vous d'autre chose, monsieur Francoeur?

PAR LE COMMISSAIRE:

535 Non, ça va.

PAR M. LUCIEN BOILY:

Monsieur le Président, peut-être avant de commencer, si vous me permettez!

540 Hier, on a parlé du bruit, on a parlé d'une problématique un peu plus aiguë pendant le temps de la construction du chemin, concernant le chalet R-12, le point de prise, R-12, je pense qu'on s'entend là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

545 Oui.

PAR M. LUCIEN BOILY:

550 On en a discuté, et on s'est dit que dans une mesure d'atténuation et aussi dans une façon de favoriser la bonne entente avec le propriétaire en question, pour la section de chemin qui est plus problématique, on l'a déterminée hier, on pourra la déterminer un peu plus régulièrement, on

s'engagerait, comme promoteur, à ne pas faire de travaux avant neuf heures (9 h) le matin pour les constructions, si constructions il y a, en période estivale.

555

Un peu comme on avait parlé hier, vous vous en souvenez, on était peut-être pas prêt hier à prendre ça, parce qu'on savait pas trop comment ça pouvait s'articuler, on en a discuté et on pense que ça serait faisable de garantir à ce propriétaire-là, qu'en période estivale, pour la portion de chemin qui est plus problématique en termes de bruit, il y aurait pas de travaux avant neuf heures (9 h) le matin.

560

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, ça fait que c'est noté. C'est dans les transcriptions, ça fait que vous vous êtes engagés.

565

PAR M. LUCIEN BOILY:

Oui, c'est un engagement effectivement.

570

Et j'aurais une autre petite question à vous poser, monsieur le Président. Hier, on a parlé du coût à la porte et du compte de taxes. Si vous le désirez, on a un petit document que monsieur Ouellet pourrait vous présenter visuellement pour donner un peu plus d'environnement à ce niveau-là, si vous pensez que ça peut être utile pour la Commission.

575

PAR LE PRÉSIDENT:

Je pense que ce serait intéressant, effectivement.

580

PAR M. GUY OUELLET:

Donc j'appellerais la figure à l'écran. On a imagé ça, parce qu'évidemment, dans le domaine municipal, ça peut être un peu plus complexe, donc pour faciliter la compréhension, monsieur Boily, hier, a mentionné un compte de taxes. La Régie envoie à ses partenaires un compte de taxes qui est situé, on le voit en bas ici, à cent soixante-dix-huit dollars (178 \$) la porte pour l'année 2013.

585

Nous, on dit souvent qu'on a cinquante mille (50 000) portes, la Régie a un budget de vingt millions (20 M\$), on a dix millions (10 M\$) qui nous proviennent des comptes de taxes et dix millions (10 M\$) de revenus autonomes.

590

595 Et comment se divise l'ensemble de ce cent soixante-dix-huit dollars (178 \$)! On comprend qu'on a ôté les revenus moins les revenus, donc on a trois (3) secteurs. On a le secteur des écocentres, un réseau d'écocentres, de huit (8) écocentres; on a le recyclage qui se divise en trois (3) éléments, collecte, transbordement, traitement, centre de tri, et on a déchets qui est collecte, transbordement et enfouissement proprement dit, traitement de matières, qui cumulent pour un montant de cent soixante-dix-huit dollars (178 \$).

600 On voit que l'écocentre coûte aux citoyens à la porte quarante-six dollars (46 \$). On déduit toujours les revenus de ça, de notre réseau de huit (8) écocentres.

605 Je tiens à vous rappeler qu'on a dix-sept mille (17 000) heures d'ouverture écocentres, ils sont ouverts à l'année. On dit souvent que c'est à peu près – l'an passé, cent vingt mille (120 000) visites, c'est un budget assez colossal d'au-delà de deux millions de dollars (2 M\$).

610 On a emmené des revenus faibles, à peine deux cent mille dollars (200 000 \$), mais qui tendent à augmenter d'année en année. On trouve de plus en plus de niches à certains produits, ce qui nous fait dire que dans les années à venir, c'est un coût à la porte qui devrait probablement descendre comme tel.

615 On a au niveau du recyclage, la collecte nous coûte douze dollars (12 \$). Évidemment, il faut comprendre qu'on a, comme toutes les municipalités au Québec, une compensation pour la collecte sélective. Donc on a déduit tout ça pour ramener à un coût qui est de douze dollars (12 \$) la collecte.

620 Le transbordement, vous avez visité le lieu d'enfouissement technique aujourd'hui, ce matin c'est-à-dire, et il faut comprendre que l'ensemble du lac, on tourne en rond, donc on a deux (2) centres de transbordement pour le recyclage, donc il nous coûte quatre dollars (4 \$).

Et le centre de tri nous revient à onze dollars (11 \$) la porte.

625 Je tiens également à vous rappeler qu'en 2011, on a un kilo-personne de cent trente kilos-personne (130 kg) pour le centre de tri. On se situe dans la portion du haut au Québec. Pour vous donner une information, peut-être que RECYC-QUÉBEC pourra corroborer ces chiffres, mais en 2011, au niveau provincial, on était à cent kilos (100 kg) par habitant, et la Régie était à cent vingt-neuf kilos (129 kg) en 2011 par habitant. Et l'an passé, le rapport qu'on a fourni, on est aux alentours de cent trente kilos-habitant (130 kg). Donc on est dans la portion du haut au niveau du recyclage au Québec.

630 J'y vais au niveau du déchet, on parle de quarante-sept dollars (47 \$). Évidemment, on n'a pas de compensation. Il y a le programme de remboursement, de redevance de vingt dollars

(20 \$) qu'on paie. On en reçoit une partie, mais on en paie plus qu'on en reçoit. Donc quarante-sept dollars (47 \$).

635 Dix-sept dollars (17 \$) pour le fameux transbordement et quarante et un dollars (41 \$) strictement à l'enfouissement proprement dit. Ce qui nous revient à un total de cent soixante-dix-huit dollars (178 \$).

640 Je vous rappelle également qu'au niveau du kilo-habitant du déchet, on est à tout près de cinq cents tonnes (500 t). On a une diminution par rapport à l'an passé, mais évidemment, si je cumule au niveau de nos écocentres, on est tout près de cent cinquante et un kilos (151 kg) de participation, c'est-à-dire si on divise le tonnage que nous avons par rapport à nos visites, on est à cent cinquante et un kilos (151 kg), cent trente kilos (130 kg) au centre de tri, on est à deux cent quatre-vingts kilos (280 kg), comparativement à cinq cents kilos (500 kg) au niveau du déchet.

645 Donc ça représente l'image. Évidemment, les gens peuvent comparer un compte de taxes. On comprend bien que l'ensemble des MRC ont des historiques qu'ils ajoutent à ce compte de taxes là. Vous pourrez inviter le directeur général de la MRC Lac-Saint-Jean-Est pour discuter de cet historique-là qui nous appartient pas, et nous, notre objectif, comme le conseil d'administration est le représentant, le président, monsieur Boily, c'est de préserver.

650 Ça fait trois (3) ans que le compte de taxes n'a pas augmenté, et l'objectif, pour 2014, c'est effectivement de ne pas l'augmenter à ce niveau-là.

655 Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

660 Merci monsieur Ouellet.

PAR M. LUCIEN BOILY:

Juste peut-être un petit complément, si vous me permettez!

665 C'est que ce qui change un peu le fait qu'on pourrait avoir des disparités sur le territoire, mais c'est l'entente qu'on a entre les trois (3) MRC, la Régie, c'est de distribuer l'ensemble de la facture à tout le monde égal.

670 Donc que j'aie ma porte de maison à Girardville ou Saint-Félicien, que j'aie ma porte de maison à Alma qui est vraiment le centre de masse où il y a trente mille (30 000) personnes, c'est le même compte de taxes.

675 Ça fait qu'on a accepté collectivement de répartir la facture égale pour tout le monde, ça, ce qui apporte le fait qu'on pourrait être beaucoup moins cher à Alma et beaucoup plus cher, par exemple, à Saint-Félicien ou Girardville, à cause des distances énormes et des coûts de collecte.

Ça, c'est un élément, je pense, important à retenir dans l'ensemble de notre organisation qui est la Régie des matières résiduelles.

PAR LE PRÉSIDENT:

680 Merci monsieur Boily.

Je vois que monsieur Molina est là, j'ai une question. Hier, j'ai oublié de la poser. Donc si vous voulez vous avancer, monsieur Molina, une question fort simple!

685 Hier, vous parliez que les goélands cherchaient des grandes étendues, dans l'environnement immédiat du LET projeté, finalement, il y a quand même quelques points d'eau, est-ce que ces points d'eau sont assez gros pour attirer les goélands?

PAR M. PIERRE MOLINA:

690 Comme on avait commencé à discuter, un plan d'eau, bien, j'ai pas eu le temps de faire une analyse d'"attractabilité" de ces plans d'eau là, mais plus un plan d'eau est rond, de grande importance, plus ça va être un attrait; plus il est fait en long, effilé, ça va être un moins grand attrait.

695 Les caractères d'attraction d'un plan d'eau sont principalement, pour le goéland, les îlots. Alors que ce soit un petit plan d'eau ou un grand plan d'eau, s'il y a des petits îlots rocheux, par exemple, sans végétation, ça, ça va être un attrait important pour le goéland. Il va se sentir en sécurité, parce qu'il peut se percher là, puis voir un peu tout ce qui se trouve autour de lui.

700 Par contre, si l'îlot, il y a de la végétation en haut d'une strate arbustive, là, il peut pas l'utiliser, il aimera pas l'utiliser. Il y a des façons d'aménager les îlots aussi pour qu'ils soient moins attrayants, de façon artificielle ou naturelle, en mettant des végétaux.

705 Et la pente aussi de la rive, si c'est une pente abrupte, bien, il peut pas l'utiliser pour prendre du soleil, par exemple, se reposer ou pour faire de la quête alimentaire. S'il y a une pente douce, une petite plage par exemple, là, il pourrait plus l'utiliser pour justement la quête alimentaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

710

Parce qu'une superficie requise, parce que quand on parle de petit plan d'eau, ça peut représenter quoi en termes de superficie?

PAR M. PIERRE MOLINA:

715

Un petit plan d'eau, une étendue d'eau gros comme la salle devant nous ici où est-ce que vous êtes installés, c'est pas un très grand attrait. Un plan d'eau grand comme la salle, par exemple, s'il y avait des îlots rocheux, là, ça pourrait être intéressant pour lui. Donc c'est des ordres de grandeur.

720

PAR LE PRÉSIDENT:

725

Vous parlez que vous avez pas eu le temps de faire un peu le tour des lacs pour savoir si c'était bon ou pas, est-ce que vous comptez le faire prochainement ou c'est remis à, je sais pas, moi, dans six (6) mois ou un an?

PAR M. PIERRE MOLINA:

730

Dans le plan d'action que la Régie nous a donné le mandat, il y a le plan de faire une étude globale d'"attractability" un peu des "hot spots", des endroits d'intérêt pour le goéland, puis les plans d'eau bien entendu sont identifiés comme une zone à caractériser. Puis ça irait dans ce sens-là.

735

Pour les délais, je peux pas me prononcer pour un délai, mais je sais que ça fait partie des vœux de la Régie, de faire ça dans les prochains mois.

Idéalement, l'étude qu'on veut faire, c'est une étude sur l'équivalent d'un an, pour avoir une idée du portrait du goéland à travers l'année.

740

Comme mon collègue biologiste mentionnait, la variabilité d'utilisation du site par les goélands varie beaucoup dans le temps. Donc à ce temps-ci de l'année, on sait pas si c'est juste des individus qui sont en migration, qui sont en développement, ou un groupe d'individus peut-être qui niche dans le coin, exemple l'île Gagnon, la Grande Décharge, où si ce sont des vieux, des jeunes individus qui sont en territoire pour cette année qui se reproduisent pas. Donc il y a une caractérisation à faire aussi.

745

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci monsieur Molina. Oui monsieur Francoeur.

750

PAR LE COMMISSAIRE:

Monsieur Simard, bien, c'est peut-être à monsieur Comeau, vous vous la distribuerez! Dans votre étude d'impact, vous donnez une caractérisation du lixiviat selon certains paramètres de DCO, DBO cinq (5) jours, etc.

755

Est-ce qu'il serait possible d'avoir votre caractérisation telle que vous l'anticipez à la lumière de votre technologie, dans une logique de traitement à l'année longue, pour les sept (7) paramètres du règlement et aussi, selon les paramètres qui semblent être considérés comme importants dans la première version des objectifs environnementaux de rejet, pour qu'on voie qu'est-ce que vous anticipez comme caractérisation du lixiviat traité?

760

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Pour ce qui est des caractéristiques de lixiviat qu'on a présentées, c'est les caractéristiques typiques d'un lixiviat typique de LET. C'est pas fonction du type de traitement. C'est le lixiviat brut qu'on parle. Donc c'est pas fonction du type de traitement, et c'est pas fonction de la saison non plus. Il y a pas une grosse variabilité saisonnière.

765

Effectivement, au printemps, on va être plus dilué, évidemment il y a de la neige qui se ramasse dans les matières résiduelles, et on peut avoir des concentrations plus faibles. Mais c'est des moyennes.

770

Il faut comprendre qu'un lixiviat, c'est un mélange d'une cellule avec l'autre, avec l'autre, et c'est quand même assez variable dans le temps. Ça a tendance à diminuer dans le temps à cause des déchets.

775

Ce serait difficile de vous dire par rapport – parce que ce que j'ai compris, c'est que vous vouliez avoir une évaluation en fonction de la technologie.

780

PAR LE COMMISSAIRE:

Oui. Voyez-vous, vous connaissez la nature du lixiviat, parce qu'à L'Ascension, vous allez avoir les mêmes déchets ici, donc vous connaissez le lixiviat de L'Ascension à peu de choses près, je me dirais que ça va se ressembler, d'accord?

785

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Oui.

790

PAR LE COMMISSAIRE:

Bon. Deux, vous avez une technologie qui permet, disons, de sortir quatre-vingts pour cent (80 %) sur tel paramètre. Alors il va rester tant. Sur tel autre paramètre.

795

Ce qu'on veut, c'est de voir, ce qu'on voudrait, c'est avoir un portrait de ce que ça va donner, une fois que vous allez passer ça dans votre traitement, pour avoir une idée du type de performance que vous anticipez, et ça nous permettrait aussi de voir de façon plus fiable et élaborée quelle serait la nature du rejet.

800

Parce qu'en plus, dans la première version des objectifs environnementaux de rejet, le Ministère évidemment a annoncé un certain nombre de paramètres additionnels.

805

Alors compte tenu de la performance de cet appareil que nous ne connaissons pas, vous êtes capable de faire la soustraction entre le lixiviat d'origine standard, ce que l'appareil est capable de donner, pour qu'on voie quelle est, je dirais, votre espérance de rejet.

810

Et cette caractérisation, il nous semblerait important de l'avoir, parce que ça fait partie vraiment du débat public qu'on fait.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

815

Donc si je comprends bien, nous, les évaluations qu'on a faites dans la troisième série de questions, c'est basé sur les normes. On a dit, si on respecte les normes, voici les charges, voici les concentrations de ce qui va être le rejet.

820

La question avait été posée également par le ministère, oui, mais c'est quoi le rendement. On a donné des valeurs typiques de technologie à médias fluidisés qu'on propose, mais on peut pas garantir, parce que c'est variable.

Je vous dis qu'en moyenne, ce qu'on observe, les systèmes donnent l'azote ammoniacal en bas de un (1). Je vous dis pas qu'il y a pas des semaines où il est à cinq (5), mais on respecte toujours les normes.

825 Donc on pourra le faire avec des rendements moyens qu'on observe sur des sites similaires, et vous donner une idée des charges et les concentrations qu'on peut penser avoir à la sortie. Ça, c'est la première chose.

830 Pour ce qui est des OER, la question avait également été posée, ça va être quoi vos charges dans les OER, etc.! Et la technologie ne permet pas présentement, il y a pas de modèle qui existe, puis il y a peut-être un trente-quarante (30-40) paramètres, puis ça dépend des OER qui vont nous être imposés finalement, à la toute fin, mais on n'est pas capable de prédire, voici – parce que je prends, il faudrait que je les sorte, la liste, il y a des composés qu'on sait même pas si on en a dans les lixiviats.

835 Donc ce qu'on a dit, c'est qu'on peut pas prédire pour ces paramètres-là ça va être quoi qu'on va avoir. Il y a pas de mode de calcul.

840 Par contre, ce qu'on sait, c'est ce qu'on observe, l'expérience qu'on a à date avec ces technologies-là qui sont utilisées depuis 2009.

845 Donc on peut faire l'exercice de le faire, mais on peut pas le faire de façon scientifique. Je peux pas vous faire un calcul pour tel paramètre, que le SBR va donner tel chiffre, je suis pas capable, ça n'existe pas.

PAR LE COMMISSAIRE:

850 Mais à la lumière des autres expériences des autres sites que vous nous avez énoncés, est-ce qu'on pourrait avoir l'idée la plus précise, je dirais, qu'un ingénieur qui dit, je vais appliquer les règles de l'art, pourrait nous donner?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

855 Bien, ce qu'il faudrait faire, pour répondre à la question, puis nous, on l'a pas fait, je sais pas si le Ministère l'a fait, ce serait de colliger pour les sites, les neuf (9) qui ont installé des médias fluidisés depuis que cette technologie-là existe, parce que nous, on les construit, on supervise ça pour nos clients, après ça, le suivi environnemental, c'est eux qui le font, puis ils envoient les données au ministère de l'Environnement. On n'a pas ces données-là.

860 **PAR LE COMMISSAIRE:**

 Mais est-ce que ces autres sites ont des objectifs environnementaux de rejet?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

865

Oui, ils ont tous des OER.

PAR LE COMMISSAIRE:

870

D'accord. Est-ce que ça, il y aurait pas moyen de faire une synthèse ou un résumé de ce que ça peut donner, pour qu'on voie quels sont les résultats anticipés avec cette technologie?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

875

Effectivement, mais nous, on n'a pas accès à ces données-là. Les données sont envoyées au ministère de l'Environnement. C'est un travail assez exhaustif à faire, parce qu'il faudrait regarder tous les rapports annuels de tous les sites que nous, on n'a pas en main. Les clients n'ont pas cette obligation-là de nous envoyer ça, ils ont l'obligation de l'envoyer au Ministère.

880

Et ce serait extrêmement intéressant effectivement de faire la synthèse pour ce qui est OER, parce que pour ce qui est des normes, on le sait, on a des systèmes très performants, mais pour ce qui est des OER, on n'a pas accès. Puis je sais pas si les clients seraient prêts à nous les donner.

885

Mais le Ministère les a.

PAR LE COMMISSAIRE:

890

Donc si au lieu de faire les neuf (9), on en faisait trois-quatre (3-4) avec lesquels vous êtes plus près, est-ce que ça serait possible?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

895

Si nos clients sont prêts à nous donner les données puis qu'on puisse les colliger, oui, ce serait intéressant. Mais c'est un travail assez important par contre. C'est pas quelque chose qui se fait en une demi-journée.

PAR LE COMMISSAIRE:

900

Alors est-ce qu'on peut vous demander de faire cette tentative, de faire cet essai et de nous en donner des nouvelles?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

905 Si mon client m'en autorise.

PAR M. LUCIEN BOILY:

910 Oui, si c'est possible...

PAR LE COMMISSAIRE:

Ça permettrait à votre client de savoir à peu près ce qui l'attend lui aussi.

915 **PAR M. LUCIEN BOILY:**

Mais comme vous le dites, on sait à peu près ce qui nous attend, c'est sûr que c'est pas la même technologie qu'on utilise à L'Ascension. Mais on sait ce qu'on rejette à L'Ascension, et ça correspond aux normes, ça, c'est sûr.

920

Et vous disiez tantôt, c'est à peu près le même lixiviat qui va probablement, c'est les mêmes clients en tout cas qu'on va desservir, donc ça devrait être à peu près le même lixiviat, et on sait exactement, et le ministère de l'Environnement sait qu'est-ce qu'on rejette à L'Ascension.

925

Mais maintenant, ce serait peut-être plus facile, à mon point de vue, si le ministère de l'Environnement voulait nous fournir ces chiffres-là, ce serait moins complexe pour monsieur Simard de colliger ça et de vous le fournir. Moi, je serais d'accord pour qu'il le fasse.

930

Mais de là à aller faire enquête chez d'autres sites, ça peut être plus compliqué, là. À nos frais, oui, quand l'information est déjà là au ministère.

PAR LE COMMISSAIRE:

935

Monsieur Savoie.

PAR M. PATRICE SAVOIE:

Oui monsieur le Commissaire?

940 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce que vous pensez qu'à travers les services du ministère, vous pourriez ramasser un certain nombre de ces données, à savoir les suivis des OER sur certains des sites qui ont la même technologie, pour que ça fournisse à la Commission des références quant à la performance de ce type de technologie, d'autant plus que le promoteur dit que ce serait fort intéressant si une telle étude existait.

945 **PAR M. PATRICE SAVOIE:**

950 Comme le promoteur l'a mentionné, c'est un exercice assez ardu, très ardu. Ces données-là sont en région à l'analyse, Contrôle et analyse, puis le ministère, au central, on n'a pas ces données-là.

955 Mais ça pourrait probablement être obtenu, mais par la suite, il faudrait procéder à l'analyse de ces données-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

960 Ce que monsieur Simard se dit prêt à faire.

PAR M. PATRICE SAVOIE:

De là à transférer les données des autres lieux à monsieur Simard, c'est une autre chose.

965 Monsieur Bourret pourrait peut-être apporter d'autres précisions.

PAR LE PRÉSIDENT:

970 Peut-être juste avant! En fait, les sites appartiennent soit à des MRC ou à des entreprises privées, est-ce qu'ils sont disposés aussi à rendre publiques ces informations, c'est ça qu'il faut, je sais pas, est-ce que ça a déjà été demandé antérieurement?

PAR M. PATRICE SAVOIE:

975 Comme monsieur Vermette a mentionné hier, côté récupération, c'est extrêmement difficile d'obtenir ces données-là pour l'ensemble des régions. Donc c'est la même chose pour les lieux d'enfouissement, surtout quand c'est des lieux d'enfouissement privés, puis aussi municipaux, c'est la même chose.

980 Madame Gauthier peut prendre la parole.

PAR Mme LISA GAUTHIER:

985 Peut-être juste un petit élément! Je crois qu'il faudrait passer par la Loi d'accès, considérant l'existence de la Loi d'accès, c'est des données de rejet à l'environnement, ils sont publics selon moi, mais pour les obtenir – en tout cas, je pense pas qu'on puisse les donner directement à monsieur.

PAR LE COMMISSAIRE:

990 Vous pouvez peut-être les donner à la Commission. À ce moment-là, pour une commission d'enquête, il y a pas de restriction en vertu de la Loi d'accès.

PAR Mme LISA GAUTHIER:

995 C'est ça, c'est en plein ça, puis après ça, à l'autre bout...

PAR LE COMMISSAIRE:

1000 À ce moment-là, on va vous demander de nous donner ce que vous pouvez nous trouver dans un délai raisonnable, parce qu'évidemment, si vous nous envoyez ça en septembre quand le rapport est publié, ça a moins d'utilité, on va s'entendre là-dessus.

1005 Et ce serait évidemment préférable de l'avoir en amont, quitte à peut-être pas avoir l'ensemble des portraits, mais ce serait mieux d'avoir quelque chose, si vous êtes capable d'en trouver quelques-uns, assez rapidement, qui nous permettraient d'avoir une idée. Pour l'instant, on a rien.

PAR M. PATRICE SAVOIE:

1010 Vous parlez pour la même technologie que le promoteur veut utiliser?

PAR LE COMMISSAIRE:

1015 Oui.

PAR M. PATRICE SAVOIE:

Pour les normes et pour les OER?

1020 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Oui.

1025 **PAR M. PATRICE SAVOIE:**

Très bien, on va regarder ce qu'on peut faire avec les régions qui utilisent ce système-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

1030 Parfait.

PAR M. MICHEL BOURRET:

1035 Si je peux ajouter, monsieur le Commissaire! Ça va être quand même important, avec ces données-là, de prendre en considération le fait que c'est pas tous les lieux qui ont les mêmes exigences au niveau des rejets.

1040 Donc le traitement, l'efficacité du traitement est peut-être pas la même, donc il faut tenir compte un peu de ça. L'efficacité, les rendements qui vont être obtenus pour un lieu, ça veut pas dire que c'est significatif du traitement comme tel, parce que le traitement est souvent adapté en fonction des besoins.

Donc c'est juste à prendre ça avec des bémols.

1045 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Avec les explications d'hier concernant l'aspect relatif de l'application des OER, je crois que vous avez tout à fait raison, et c'est très clair pour nous aussi.

1050 **PAR M. ANDRÉ SIMARD:**

Donc je comprends que c'est dans ces données-là que vous allez avoir en plus les résultats relatifs aux normes également, non seulement les OER, mais les normes.

1055 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Ça permettra de comparer effectivement.

1060 **PAR M. ANDRÉ SIMARD:**

Effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1065 Le registre est présentement ouvert et vous pouvez dès maintenant vous y inscrire pour venir poser vos questions.

1070 Si vous avez l'intention de présenter un mémoire, veuillez en faire part à madame Poliquin, coordonnatrice de la Commission d'enquête, qui est à la table située à l'arrière de la salle.

1075 Avant d'appeler le premier intervenant, je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience publique. Je demande aux participants d'éviter les préambules dans leurs questions. Deux (2) questions par intervention sont permises et ce, sans sous-question. Par ailleurs, vous pouvez vous réinscrire au registre pour d'autres questions relatives au projet.

1080 Toutes les questions et réponses me sont directement adressées. Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarques désobligeantes, propos diffamatoires ou attitudes méprisantes ne seront tolérés dans la salle et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

**PÉRIODE DE QUESTIONS
PAUL MORIN**

1085 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'invite maintenant monsieur Charles Harvey. Monsieur Harvey n'est pas là.

Madame Virginie Jean. Madame Jean n'est pas là.

1090 Monsieur Paul Morin.

Bonjour monsieur Morin.

1095 **PAR M. PAUL MORIN:**

Bonjour monsieur le Commissaire. J'ai un petit préalable, en tout cas, j'espère que vous me laisserez le faire, il est pas tellement long.

PAR LE PRÉSIDENT:

1100

Allez-y, puis s'il est trop long, je vais vous arrêter.

PAR M. PAUL MORIN:

1105

C'est bien. C'est pour vous indiquer que les interventions du comité d'opposition concernaient strictement le lieu d'enfouissement technique.

1110

Nous, on ne discute en rien la qualité des activités de la RMR. On ne questionne en rien non plus l'intelligence des interventions de Coderr en ce qui regarde les centres de tri, les centres de transbordement, les écocentres, ce dont s'occupent très très bien les activités de sensibilisation qui sont faites.

1115

Nous, ce à quoi on s'en prend, c'est strictement sur le LET, bon. Parce que dans toutes les interventions, souvent le promoteur indique que c'est pratiquement une condition sine qua none que tout soit intégré du début à la fin du processus par rapport aux déchets.

1120

Nous, on pense que c'est pas nécessaire. Dans les municipalités, ça leur enlève pas du tout leur légitimité, si par exemple ils ne s'occupent pas eux-mêmes du rôle d'évaluation, parce que le privé le fait mieux, et souvent à moindre coût. On a eu l'exemple récemment à Saguenay qui avait décidé de le faire, mais qui a dû abandonner, parce qu'il le faisait moins bien.

1125

De sorte que dans ce dossier-là, nous, on pense que le privé peut faire bien de façon excellente et que c'est pas nécessairement une non-confiance à la Régie ou à Coderr que d'exprimer notre entier désaccord par rapport au lieu d'enfouissement technique.

1130

Hier, le président de la Régie nous indiquait qu'ils avaient, en ce sens, une philosophie visionnaire, mais quand on parle d'un LET, nous en tout cas, si on reste en termes philosophiques, on pourrait vous dire qu'on considère ça plus comme de l'obscurantisme rétrograde, parce qu'on n'est pas à l'époque de construire des LET actuellement au Québec.

1135

C'était ma petite mise en situation de départ!

Maintenant, je vais parler de l'aspect politique du dossier! Ça n'infère en rien de la qualité des services professionnels fournis par GENIVAR ou de la qualité de leurs services, mais c'est plus sur les décisions politiques qui sont prises dans ce sens-là.

Je vais vous parler des contrats relatifs aux services professionnels qui concernent l'étude d'intégration au paysage, l'étude technique et l'étude relative à la dispersion atmosphérique des

1140 gaz adoptées le 15 septembre 2010, on l'a vu antérieurement, adoptées coup sur coup, donc les résolutions, vous allez retrouver ça dans les procès-verbaux, les résolutions 2010-09313, 2010-09314 et 2010-09315, donc dans les procès-verbaux de la RMR, accordant ainsi de gré à gré à GENIVAR ces trois (3) contrats dont le total est de plus de cinquante-cinq mille dollars (55 000 \$).

1145 Selon le Bureau du commissaire aux plaintes du MAMROT, ces études sont, et je les cite au texte, "toutes des étapes de préparation du même projet".

1150 Ironiquement, le promoteur a consulté les conseillers juridiques de GENIVAR qui est bénéficiaire du projet sur le fractionnement, entre parenthèses, de ce même projet.

Ma question! Était-ce prudent et éthique?

PAR LE PRÉSIDENT:

1155 Si c'était prudent et éthique de consulter le procureur de GENIVAR!

PAR M. PAUL MORIN:

1160 Bien, de consulter le procureur et de fractionner en trois (3) les petites études d'un même projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

1165 D'accord monsieur Morin. Oui monsieur Boily.

PAR M. LUCIEN BOILY:

1170 Je vais demander à monsieur Ouellet d'expliquer toute la façon dont ça s'est passé et comment on a pris les décisions en rapport avec ce que monsieur Morin vient d'avancer.

PAR M. GUY OUELLET:

1175 Bien en fait, ce que nous avons fait, c'était dans un concept de "go no go". Donc l'objectif, c'était de valider étude après étude.

Concernant la façon de faire, effectivement, GENIVAR nous avait mentionné que dans le cadre d'un autre dossier, une municipalité avait procédé de la sorte, et a bien voulu, une fois que

1180 l'on donne mandat à la municipalité, de nous transmettre l'avis qu'ils avaient eu, chose que nous avons faite, que nous avons obtenue par la suite.

Nous nous sommes référés au bureau régional du ministère des Affaires municipales pour valider notre façon de faire et qui, eux, nous ont confirmé que dans leur esprit, ça correspondait à la règle de l'art. Donc c'est de cette façon que nous avons procédé.

1185 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous avez une lettre écrite pour valider ça?

1190 **PAR M. GUY OUELLET:**

C'est monsieur Gilles Gauthier, responsable au ministère des Affaires municipales, qui pourrait vous en témoigner. Dans ce cas-ci, nous, on lui a expédié la lettre par courriel.

1195 Donc par la suite, on a communiqué par téléphone, on a attendu sa réponse, puis il nous a dit que selon lui, évidemment ça n'engage que lui, mais il est tout de même le représentant du ministère, ça convenait, donc on pouvait procéder de la sorte.

PAR LE PRÉSIDENT:

1200 Merci monsieur Ouellet.

PAR M. LUCIEN BOILY:

1205 Juste peut-être pour compléter! À ce moment-là, on était très près, on travaillait en étroite collaboration avec le comité d'opposition du site, et à plusieurs reprises, on nous avait demandé de déposer ces études-là, parce que le choix du site posait toujours problème à ce moment-là, et on nous disait que c'était peut-être pas le meilleur site.

1210 Et on s'était engagés envers le comité à faire des études; quand monsieur Ouellet parle de "go no go", c'était, on commence par une étude, si cette étude là est négative, on arrête les frais, parce qu'on pourra pas aller plus loin, et après, on fait faire l'autre étude et l'autre étude.

1215 C'est sûr qu'on les a adoptées après en même temps, parce qu'elles ont été déposées en temps, et c'est pour cette raison qu'on a donné des contrats séparés pour l'étude paysage, l'étude technique et la dispersion atmosphérique. Parce que l'une n'allait pas – ça prenait les trois (3), mais par contre, on savait que ces trois (3) études-là seraient intégrées par la suite dans l'étude d'impact.

1220 Mais au moment où les administrateurs avaient pris connaissance de ça et qu'on avait discuté avec le comité d'opposition, on avait dit, on va vous fournir, on va vous préparer ces études-là le plus vite possible, et on va commencer par une, et si cette étude-là dit que c'est pas faisable, bien, on arrête les frais et le site ne se fera pas là.

1225 Donc c'était toujours pour en arriver à être le plus transparent possible et de donner toute l'information possible aux gens qui nous côtoyaient à cette époque-là, puis nous côtoient toujours pour s'assurer que le site soit le mieux possible pour les gens qui gravitent autour.

PAR LE COMMISSAIRE:

1230 Monsieur Morin, vous avez dit que vous avez eu une lettre ou un avis du MAMROT qui concluait qu'il s'agissait des étapes toutes du même projet?

PAR M. PAUL MORIN:

1235 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

1240 Avez-vous fait une plainte au ministère des Affaires municipales et avez-vous eu une réponse?

PAR M. PAUL MORIN:

1245 Effectivement, monsieur le Commissaire, nous avons fait une plainte et nous avons eu une réponse que je peux déposer à la Commission où vous pourrez voir au texte mes avancés.

PAR LE COMMISSAIRE:

Pouvez-vous nous lire la réponse et de qui elle émane?

1250 **PAR M. PAUL MORIN:**

Elle émane de monsieur Marc-André Thivierge, commissaire aux plaintes du MAMROT. C'est deux (2) pages de texte.

1255 "Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, MAMROT, a reçu une correspondance concernant l'octroi de contrats relatifs à des services professionnels par la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, Régie, à la firme

1260 GENIVAR pour les études préalables à l'implantation d'un lieu d'enfouissement technique, LET, à Hébertville-Station, soit une étude d'intégration au paysage, une étude technique et une étude relative à la dispersion atmosphérique des biogaz.

"Cette plainte a fait l'objet d'une vérification par les services spécialisés du ministère au terme de laquelle, nous vous faisons part de nos conclusions.

1265 "Le 15 septembre 2010, le conseil d'administration de la Régie adopte coup sur coup les résolutions 2010-09313, 2010-09314 et 2010-09315 afin d'octroyer trois (3) contrats relatifs aux études mentionnées ci-dessus à la firme GENIVAR.

1270 "Selon nos vérifications, ces trois (3) contrats pris individuellement comportent tous une dépense de moins de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) pour la Régie. Or, lorsqu'on additionne toutes les dépenses de ces contrats, on constate qu'ils représentent une dépense totale de plus de cinquante-cinq mille dollars (55 000 \$).

1275 "Les faits au dossier révèlent que ces trois (3) études étaient toutes des étapes préparatoires d'un même projet, soit l'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique, que toutes ces études étaient nécessaires à la réalisation du devis de soumission et qu'elles ont toutes été réalisées dans une même période de temps.

1280 "Suivant ces informations, il semble qu'en adoptant les résolutions – je vous fais fi des numéros – la Régie aurait réalisé une division de contrats en semblable matière et ce, sans que cette division nous soit justifiée pour des motifs de saine administration.

1285 "Cette façon de procéder aurait permis à la Régie d'accorder ses contrats sans procéder par voie d'appel d'offres sur invitation écrite auprès d'au moins deux (2) soumissionnaires. En agissant de la sorte, tout porte à croire que la Régie a contrevenu aux règles d'adjudication des contrats municipaux.

1290 "À cet effet, l'article 468.51 de la Loi sur les cités et villes, applicable aux régies intermunicipales, les articles concernant l'adjudication de contrats municipaux, notamment l'article 573.3.0.3: "Une municipalité ne peut diviser en plusieurs contrats en semblable matière, sauf si cette division est justifiée pour des motifs de saine administration, un contrat d'assurance ou un contrat d'exécution de travaux, la fourniture de matériel ou de matériaux ou la fourniture des services autres que des services professionnels nécessaires dans le cadre d'un recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles.

1295 "Nous avons été informés de l'opinion des conseillers juridiques de la firme GENIVAR, relativement à ces aspects de la situation, nous respectons celle-ci, mais on nous indique que le

1300 Ministère ne peut y adhérer. Nous maintenons donc notre mise en garde initiale et nous vous invitons à la plus grande prudence dans l'administration de la Régie.

1305 "Enfin, sachez que le Ministère porte attention particulière à l'adjudication des contrats par les municipalités. Conséquemment, un représentant du MAMROT communiquera avec la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean afin de vous proposer une rencontre visant à rappeler les rôles et les responsabilités des membres du conseil d'administration.

1310 "Nous avons mandaté monsieur Gilles Gauthier, directeur par intérim de la Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean, pour assurer le suivi et nous faire rapport du déroulement de cette séance d'information. Vous pouvez joindre monsieur Gauthier au numéro 418-698-3523 – je m'excuse d'avoir donné des indications nominatives – pour votre information, nous transmettrons au plaignant une copie de la présente correspondance pour l'informer des conclusions du ministère dans ce dossier.

1315 "Veuillez agréer, monsieur le Directeur général – c'est expédié à la Régie – l'expression de nos sentiments les meilleurs. Le commissaire, Marc-André Thivierge."

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Boily.

1320 **PAR M. LUCIEN BOILY:**

Bon, je pense que vous êtes à même de constater que c'est une mise en garde. On nous a référés à monsieur Gauthier, et je vais vous donner, monsieur Ouellet va vous donner plus de détails de la conclusion que monsieur Gauthier en a eue.

1325 **PAR M. GUY OUELLET:**

1330 En fait, ce qu'on a fait, la Régie, le conseil d'administration, même si c'était une mise en garde, on a quand même envoyé une lettre à l'organisation pour répéter que c'était dans le cadre d'une saine gestion et rappeler les faits, pour préciser un peu plus. Parce qu'évidemment, il avait un côté de la médaille, on comprend bien, donc on a expliqué.

1335 Ils nous ont répondu pour dire, effectivement, ils ne sont pas un tribunal, leur perception considère, ils nous invitent à faire un peu plus attention.

Et on a rencontré, en septembre 2012, le nouveau directeur du Bureau, et il a concédé par la suite, une fois explications faites, que notre façon de faire était effectivement de la bonne gestion,

qu'effectivement, aucune trace ou aucune malveillance au niveau administratif avait été faite par notre organisation.

1340

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que ça a été fait par écrit?

1345

PAR M. GUY OUELLET:

Non, malheureusement. Mais des personnes du ministère des Affaires municipales pourraient corroborer l'ensemble des informations, en l'occurrence ce monsieur Gilles Gauthier qui, dans un premier temps, nous a confirmé la façon de faire, suite à l'avis de GENIVAR, d'une part, mais également était la personne-ressource pour nous informer de la façon de faire des bonnes pratiques.

1350

C'est pour ça qu'on a dit, c'est un petit peu incohérent; d'une part, il nous dit qu'on peut le faire et par la suite, vous nous invitez à le rencontrer pour nous dire comment faire!

1355

Donc il y a peut-être une problématique au niveau de la sémantique ou de la compréhension de la chose, et c'est pour ça qu'on a rencontré le directeur, le nouveau directeur du ministère des Affaires municipales à ce sujet.

1360

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Ouellet.

Votre autre question, monsieur Morin.

1365

PAR M. PAUL MORIN:

Mon autre question, c'est que le 3 mai 2011, au point 9.1, toujours dans les procès-verbaux, c'est que le promoteur aurait accordé un contrat à GENIVAR pour poursuivre l'étude de recherche d'un LET au montant de neuf mille dollars (9000 \$).

1370

Est-ce que ce contrat-là s'inscrit dans la même lignée que celui-là?

Et il y en a eu d'autres contrats d'accordés par la suite, en regardant les divers procès-verbaux de la Régie qui étaient disponibles jusqu'à tout dernièrement seulement, jusqu'au mois d'août, il y a eu de nouveaux contrats d'accordés, mais c'est écrit de telle façon qu'on ne sait pas à qui et qu'est-ce que comprenaient ces contrats-là.

1375

1380 C'est pour demander à la Régie, est-ce qu'il y a eu d'autres contrats accordés de cette même façon que j'ai soulignée en premier à la firme GENIVAR depuis cet avis ou cette plainte ou cette faute?

PAR LE PRÉSIDENT:

1385 D'accord monsieur Morin, monsieur Boily.

PAR M. LUCIEN BOILY:

1390 On peut vous fournir en tout temps la liste de tous les contrats qu'on a donnés avec le pourquoi qu'on les a donnés, il y a aucun problème là-dessus.

1395 Mais j'aimerais peut-être attirer votre attention que là, on est rendu au niveau des Affaires municipales et de procédures concernant les résolutions de la Régie. J'aimerais juste dire que s'il y a des malversations ou des problèmes versus le ministère des Affaires municipales, je pense qu'il a un endroit pour porter des plaintes, et ils vont porter le jugement.

1400 On est prêt à défendre ça devant le ministère des Affaires municipales en tout temps, mais je vois pas l'intérêt de discuter des résolutions devant cette Commission, parce que ça a pas rapport avec le site comme tel, là. C'est mon opinion.

PAR LE PRÉSIDENT:

1405 Bien en fait, je dirais le contraire. C'est votre opinion, moi, je dis le contraire, tout simplement parce que ce sont des sommes qui ont été dépensées dans le cadre et de l'étude et éventuellement, bien, lorsque vous allez en appel d'offres pour des plans et devis et la surveillance des travaux, c'est aussi dans le cadre du projet.

1410 Maintenant, oui effectivement, monsieur Boily, la Commission aimerait avoir tous les mandats qui ont été octroyés, non seulement à GENIVAR, mais également à d'autres firmes, toujours dans le cadre du projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique ici à Hébertville-Station.

PAR M. LUCIEN BOILY:

1415 On va vous déposer ça, monsieur le Président, avec plaisir.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Boily. Merci monsieur Morin.

1420

JOHANNE BRIDEAU

PAR LE PRÉSIDENT:

1425

Madame Céline Gagnon.

Madame Johanne Brideau.

1430

Bonjour madame Brideau.

PAR Mme JOHANNE BRIDEAU:

1435

Petite intervention avant de venir à ma question! Avec ce que monsieur le maire a dit concernant la pétition, est-ce que je puis avoir une garantie que, comme la RMR a demandé que ce serait les deux (2) municipalités qui ont les redevances, qui en font ce qu'elles veulent autrement dit, si elles veulent en donner aux voisins touchés, est-ce que je peux avoir une garantie comme de quoi que les deux (2) maires vont réellement le faire, avec les voisins touchés?

1440

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous comprendrez que c'est pas la Commission qui va donner cette garantie-là.

La question se pose beaucoup plus auprès de chacun des deux (2) maires.

1445

PAR Mme JOHANNE BRIDEAU:

Mais est-ce qu'ils peuvent venir parler ici?

1450

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien, je sais pas, est-ce que les deux (2) maires sont présents dans la salle? Oui.

1455

On va commencer par le maire de Saint-Bruno, puisque vous demeurez à Saint-Bruno, je pense, dans un premier temps?

PAR Mme JOHANNE BRIDEAU:

Je demeure à Hébertville-Station.

1460 **PAR LE PRÉSIDENT:**

À Hébertville-Station. Bon, on va commencer par Hébertville-Station à ce moment-là.

Si vous voulez vous approcher, monsieur le Maire!

1465

Parce que je pense pas que ce soit à la Régie de prendre cette décision pour monsieur le maire.

Bonjour monsieur le Maire.

1470

PAR M. RÉAL CÔTÉ:

Est-ce que vous pouvez me répéter la question s'il vous plaît?

1475 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon, madame Brideau veut savoir, à partir des redevances que la municipalité va recevoir, si vous allez dédommager les résidents qui sont les plus sujets à être impactés, étant donné leur proximité du lieu d'enfouissement technique?

1480

Est-ce que bien ça, madame Brideau, la question?

PAR Mme JOHANNE BRIDEAU:

1485

C'est ça.

PAR M. RÉAL CÔTÉ:

1490

Présentement, la discussion en est pas rendue là. Mais je peux vous affirmer qu'avec la RMR, la municipalité, avec la Régie des matières résiduelles, si jamais ça devient une question de vie ou de mort, qu'on n'a pas de site à cause de ça, on va certainement s'asseoir ensemble pour régler le litige. J'en fais la promesse.

1495

Puis demander la question à la RMR, je suis pas mal sûr qu'ils vont être pas mal dans le même ordre d'idées que moi.

PAR LE PRÉSIDENT:

1500 Mais c'est pas avec la RMR, c'est les sommes d'argent que vous allez recevoir annuellement comme redevances en tant que municipalité d'Hébertville-Station. C'est cent cinquante mille (150 000 \$) par année, si je me trompe pas, grosso modo?

PAR M. LUCIEN BOILY:

1505 Ça dépend du tonnage.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mettons, on va mettre ça, pour couper la poire en deux (2), cent vingt-cinq mille (125 000 \$).

1510 Ceci étant, donc dans les redevances de cent vingt-cinq mille (125 000 \$), est-ce que vous allez prendre une partie de ces redevances-là pour les distribuer à vos résidents qui sont les plus impactés par le projet?

PAR M. RÉAL CÔTÉ:

1515 Présentement, ça n'a pas été une discussion qu'on a abordée.

PAR LE PRÉSIDENT:

1520 Donc ça n'a jamais été discuté au conseil?

PAR M. RÉAL CÔTÉ:

1525 La question nous a pas été posée, la première des choses. On peut pas répondre, travailler un dossier comme ça, tant qu'on n'a pas eu de question de posée.

PAR LE PRÉSIDENT:

1530 Donc madame Brideau, ce que je vous conseillerais, c'est d'écrire une lettre à la municipalité leur demandant qu'est-ce qu'ils vont faire. Et à ce moment-là, bien, le conseil pourra en discuter.

Mais vous comprenez que c'est pas la Commission qui va le décider pour eux, puis c'est pas la Régie non plus.

1535 **PAR Mme JOHANNE BRIDEAU:**

Je comprends ce que vous voulez dire, mais la manière qu'il a digéré, excusez mon expression, la pétition, pensez-vous qu'il va écouter la lettre, qu'il va la suivre?

1540 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Brideau, il n'est pas seul au conseil municipal. À ce que je sache, un conseil municipal, c'est encore six (6) personnes, six (6) conseillers ou conseillères plus un maire. Donc il y a sept (7) personnes sur un conseil municipal.

1545 **PAR Mme JOHANNE BRIDEAU:**

C'est bien, on va procéder par lettre.

1550 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui monsieur Francoeur.

1555 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur Boily nous disait l'autre jour qu'il se sentait une responsabilité à la RMR de verser une compensation à votre municipalité, parce que vous étiez une des deux (2) municipalités qui seraient touchées par le projet.

1560 Mais il disait, en ce qui a trait à savoir qui doit indemniser les personnes touchées, ça, il dit, c'est pas de notre ressort.

1565 Par contre, il reconnaissait que ceux qui voient les personnes victimes doivent normalement, ces victimes-là ont un certain droit d'avoir des indemnisations, puis c'est d'autant plus intéressant comme problématique que l'étude d'impact dit qu'au fond, comme ville, vous avez très peu d'impacts. Les impacts sont concentrés chez certains riverains ou personnes proches du site.

Donc au fond, on est devant une situation où la municipalité touche des redevances, mais les gens qui sont les plus touchés, eux autres en ont pas.

1570 Alors au plan des principes, est-ce que vous trouvez qu'il y aurait matière à peut-être regarder la pertinence d'indemniser les personnes qui sont le plus touchées? Parce qu'eux autres, ils subissent les impacts, c'est eux autres qui les subissent.

1575 **PAR M. RÉAL CÔTÉ:**

Je comprends très bien votre question, mais qui va évaluer les impacts de ces voisins-là par rapport à nous autres, les modalités de compensation? On s'embarque tout un dossier encore, là.

1580 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Mais la RMR a réussi à faire cet exercice avec vous, j'imagine que vous pouvez le faire avec des citoyens?

1585 **PAR M. RÉAL CÔTÉ:**

Bien, c'est sûr qu'à un moment donné, si la question se pose, puis ils arrivent avec des preuves, puis après ça ils ont dit, ça vaut tant, ça va être discuté. On mettra pas ça du revers de la main puis passer tout droit, on va les écouter.

1590

Mais ça va prendre, il va falloir que ce soit évalué, ces impacts-là.

PAR Mme JOHANNE BRIDEAU:

1595

Bien, ils sont déjà évalués. On est dans l'impact.

PAR LE PRÉSIDENT:

1600

En fait, bon, ils sont déjà évalués! Selon le promoteur, il n'y a pas d'impact ou très peu d'impacts ou des impacts mineurs.

Bon, c'est l'évaluation que le promoteur en fait. Maintenant, c'est difficile pour moi de vous dire qu'il y a pas d'impact ou il y en a. C'est valable pour chacun, donc c'est à vous effectivement, dans une certaine façon, de démontrer le bien-fondé de votre demande.

1605

Je pense pas que ce soit à la Commission d'exiger que la municipalité dédommage.

1610

Donc vous avez quand même un effort à faire, madame Brideau, tout comme la municipalité a également un effort à faire, et je pense qu'en tant que personne responsable, autant vous qu'autant la municipalité, les six (6) conseillers et monsieur le maire, mais il est ici, je pense qu'il y a un dialogue qui doit s'établir et à ce moment-là, de regarder ensemble ce qui peut être fait.

Mais je peux pas aller plus loin. Nous ne sommes pas médiateurs.

1615 **PAR M. RÉAL CÔTÉ:**

Depuis que le dossier est en marche, il y a eu quand même des interventions qui sont faites au niveau des contrats de vente qui se sont faits, les lots mis en vente, les chalets qui se sont vendus sont vendus pas mal plus que l'évaluation municipale. Puis les autres, à un moment donné, les lots qui ont été mis en vente, ils les ont arrêtés tout de suite, parce qu'il y avait preneurs.

1620 Ça fait que ça va être quand même assez difficile d'évaluer ça par rapport à l'évaluation puis les impacts, surtout que c'est mineur. Mais on va écouter.

1625 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Quand vous dites, monsieur Côté, que les chalets se sont vendus puis ils se sont très bien vendus, au-delà même, même s'ils étaient au fait qu'il y avait un projet de lieu d'enfouissement technique qui pouvait éventuellement être réalisé, est-ce que ce sont des données que vous avez chez vous qui sont écrites?

1630 **PAR M. RÉAL CÔTÉ:**

Par rapport à l'évaluation, on peut comparer, puis c'était supérieur de beaucoup.

1635 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc est-ce que ça serait possible pour la municipalité d'établir les ventes qui ont été réalisées?

1640 **PAR M. RÉAL CÔTÉ:**

On n'a pas de document de ça, mais il reste qu'on sait que ça s'est fait.

1645 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien là, écoutez, si on le sait! On n'est pas devant un tribunal.

1650 **PAR M. LUCIEN BOILY:**

Monsieur le Président, je peux déposer à la Commission, si vous voulez bien, à la question que vous venez de poser à monsieur le maire, parce qu'on a fait l'évaluation quand on a fait les études d'impact.

1655 On va vous déposer le rapport d'évaluation de la municipalité et on va vous déposer les ventes qui se sont faites dans le secteur, la liste des ventes de lac Bellevue plus particulièrement et des terrains qui se sont vendus dans le secteur, avec l'évaluation, le prix de vente et qu'est-ce qui s'est fait. On peut vous déposer ça immédiatement, monsieur le Commissaire.

1660 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, ce serait apprécié, merci.

PAR Mme JOHANNE BRIDEAU:

1665 Monsieur le maire, le lot à bois qu'il dit que – j'ai mis personnellement mon lot à bois à vendre, et les téléphones que j'ai eus, et quand je disais la vérité pourquoi je vendais, parce qu'il s'en venait un LET probablement à côté de moi, le monde disait OK, c'est beau, je m'en vas ailleurs.

1670 **PAR M. LUCIEN BOILY:**

J'aurais le goût d'intervenir parce que...

1675 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien là, je vous arrête, monsieur Boily. C'est pas un débat ici, là.

PAR Mme JOHANNE BRIDEAU:

1680 Je l'ai vécu personnellement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1685 On ne fait pas de débat, il faut rester zen un petit peu.

Votre deuxième question!

PAR Mme JOHANNE BRIDEAU:

1690 Existe-t-il à la RMR ou dans le futur par rapport au LET un spécialiste du bon voisinage?

PAR LE PRÉSIDENT:

1695 Une bonne question, ça, madame Brideau. Monsieur Boily.

PAR M. LUCIEN BOILY:

1700 Oui madame, il existe un comité de bon voisinage qui existe même depuis bien avant les tout débuts de notre fonctionnement où on a mis en place un comité de citoyens.

On a avisé, on a envoyé une lettre, premièrement, aux quatre-vingt-dix (90) personnes qui gravitaient autour du site, on les a invitées à participer à une séance d'information.

1705 Suite à ça, on a formé un comité sur lequel des représentants des personnes qui gravitaient autour du site ont participé et on a présenté en priorité à ces gens-là toutes les études au fur et à mesure qu'elles sortaient, les études sur les paysages, études d'impact et tout ça, et la loi nous dit en plus qu'on va mettre en place un comité de vigilance pour justement regarder.

1710 Parce que l'idée de la RMR, on est vraiment préoccupé à ce que personne, puis ça, je le dis publiquement, que personne qui gravite autour du site dans un rayon raisonnable, et après les études d'impact, n'ait de préjudice, puis des préjudices pécuniaires surtout, parce qu'on peut pas évaluer d'autres genres de préjudices, à moins que ce soit des impacts environnementaux et là, c'est pas nous qui les évaluons, mais tous les préjudices pécuniaires que pourrait subir un propriétaire direct.

1715 On va travailler, autant que la municipalité, autant avec la municipalité, autant avec les gens, et la municipalité va faire partie de ce comité-là, les deux (2) municipalités vont faire partie de ce comité-là, et on va sûrement, il y a pas personne qui va perdre d'argent parce qu'il est situé à côté d'un LET.

1720 On va trouver des moyens de s'entendre, et ça, je vous en donne la garantie. On est un organisme, on est un citoyen public, on appartient à trente-six (36) municipalités, c'est pas vrai qu'un organisme comme le nôtre va brimer des gens au point de leur faire perdre de l'argent parce qu'ils sont à côté de notre site. Ça, je vous en donne la garantie formelle.

PAR LE PRÉSIDENT:

1730 D'accord, merci monsieur Boily.

PAR Mme JOHANNE BRIDEAU:

Monsieur Boily...

1735 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Brideau, vos commentaires, vous le savez quand est-ce que vous allez me les dire?

1740 **PAR Mme JOHANNE BRIDEAU:**

Dans mon mémoire.

1745 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et voilà! Merci madame Brideau. Merci monsieur Côté.

1750

GILLES LACHANCE

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gilles Lachance.

1755

PAR M. GILLES LACHANCE:

Bonjour monsieur le Commissaire.

1760 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonjour monsieur Lachance.

1765

PAR M. GILLES LACHANCE:

Ma question est relative à la propriété des terrains pour un LET.

1770

À l'article 145 du REIMR, le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles, on peut lire que "Nul ne peut établir un lieu d'enfouissement technique sans être propriétaire du fonds de terre où ce lieu doit être établi".

À la lumière des informations reçues hier soir sur la propriété des lots intramunicipaux, on sait que le propriétaire est le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, c'est bien ça.

1775 Alors sur le site Internet du BAPE, on retrouve un bail de location préparé par la MRC Lac-Saint-Jean-Est pour et au nom du MDDEFP dans lequel la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean est identifiée comme locataire.

1780 Ma question est la suivante: La Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean peut-elle être à la fois locataire et propriétaire?

PAR LE PRÉSIDENT:

1785 D'accord. Je vais aller voir du côté de monsieur Boily et après ça, du côté du ministère.

PAR M. LUCIEN BOILY:

1790 Je pense que les transactions se sont faites avec la MRC Lac-Saint-Jean qui est responsable de ces terrains-là. Je demanderais peut-être, si vous me le permettez, à madame Audet de répondre.

PAR LE PRÉSIDENT:

1795 Oui, on va écouter madame Audet.

PAR Mme NATHALIE AUDET:

1800 Oui, bonjour monsieur le Président. En fait, il faut comprendre qu'on est déléataire de l'État depuis 1996-97 des terres publiques intramunicipales. C'est un décret gouvernemental, on représente le ministère dans toutes les transactions au niveau du foncier, du forestier et d'autres activités.

1805 Et dans ce cadre-là, pour autoriser une activité, par exemple pour le morcellement, parce qu'on sait que la Régie devra être propriétaire du site, comme a mentionné monsieur Lachance, donc nous, il a fallu demander une autorisation à l'État pour sortir du territoire public cette propriété-là. On a reçu l'autorisation du gouvernement, on a les lettres ici qu'on pourra déposer.

Ensuite, on a fait un contrat, une offre d'achat à la Régie des matières résiduelles.

1810 Actuellement, nous sommes sous location avec la Régie, en attendant qu'on finisse l'arpentage, le notariat, puis que ce soit enregistré au niveau du plunitif et qu'on puisse faire la transaction, procéder à la transaction pour leur permettre d'acquérir la propriété.

PAR LE PRÉSIDENT:

1815 Donc vous avez eu du gouvernement du Québec une autorisation pour pouvoir vendre?

PAR Mme NATHALIE AUDET:

1820 Pour le morcellement, puis on doit justifier, c'est un document qu'on doit compléter avec plusieurs questions qui justifient tout le projet.

Et on a reçu un aval du gouvernement du Québec.

1825 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc vous allez nous déposer tout ça?

PAR Mme NATHALIE AUDET:

1830 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1835 Et la justification que vous avez envoyée au gouvernement ainsi que le décret.

PAR Mme NATHALIE AUDET:

Oui.

1840 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci madame Audet.

1845 Donc monsieur Savoie, j'ai plus besoin d'aller vous voir, à moins que vous ayez un complément d'information?

PAR M. PATRICE SAVOIE:

1850 Effectivement, monsieur le Président, c'est dans le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles. Le MRN aurait peut-être un complément de réponse à ajouter là-dessus s'il le désire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1855 Parfait, merci monsieur Savoie. Monsieur Gauthier.

PAR M. OMER GAUTHIER:

1860 Nous n'avons rien à ajouter à ce qu'a dit madame Audet. Il y a un processus d'aliénation à l'heure actuelle pour ça qui est en cours.

PAR LE PRÉSIDENT:

1865 Merci monsieur Gauthier.
Votre seconde question, monsieur Lachance.

PAR M. GILLES LACHANCE:

1870 Ma seconde question est à savoir si un lot qui a déjà été de propriété privée peut redevenir un lot public pour quelque raison que ce soit?

PAR LE PRÉSIDENT:

1875 Je pense que je vais aller voir du côté de madame Audet. Je sais pas si vous êtes en mesure de répondre à la question, madame Audet?

PAR Mme NATHALIE AUDET:

1880 Je sais pas si monsieur Lachance fait référence à la limite nord du bloc intramunicipal?

PAR M. GILLES LACHANCE:

1885 Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous faites référence à quoi, monsieur Lachance?

1890

PAR M. GILLES LACHANCE:

Je fais référence au lot 16 du Rang 3 Canton Labarre, le premier lot du bloc de lots intramunicipaux.

1895

Je peux déposer à la Commission une photocopie d'un document du Bureau de la publicité à Alma, publicité des droits, qui identifie une propriété privée sur ce lot.

PAR LE PRÉSIDENT:

1900

Est-ce que vous avez besoin de plus d'information, madame Audet, pour pouvoir répondre?

PAR Mme NATHALIE AUDET:

1905

Nous, actuellement, monsieur le Président, du lot 16 au lot 24, ce sont des terres gouvernementales, en fait c'est des terres du domaine de l'État.

La réforme cadastrale vient d'être complétée au niveau de la municipalité, tant d'Hébertville-Station que de Saint-Bruno, et l'ensemble de ce bloc-là est de propriété gouvernementale.

1910

On a la même information depuis 1996, on n'a jamais été informés qu'il y aurait autre chose. Il y a pas une propriété publique, c'est du domaine de l'État, on a l'ensemble de la chaîne de titres.

PAR LE PRÉSIDENT:

1915

Mais votre document date de quelle année, monsieur Lachance?

PAR M. GILLES LACHANCE:

1920

C'est un document qui est récent, qu'on est allés chercher au Bureau de la publicité des droits. Il y a deux (2) propriétés, il y a eu eux (2) transactions de faites sur ce lot-là en 1904, ce lot-là a appartenu à des propriétaires privés.

PAR LE PRÉSIDENT:

1925

En 1904?

PAR M. GILLES LACHANCE:

1930 Actuellement, il est encore, la situation n'a pas été clarifiée quant à la propriété actuelle du lot. Il a déjà appartenu à des propriétaires privés. Je peux vous remettre le document.

PAR LE PRÉSIDENT:

1935 Oui madame Audet!

PAR Mme NATHALIE AUDET:

1940 Je pourrais déposer, monsieur le Président, une lettre du gouvernement du Québec qui nous confirme, encore il y a deux (2) semaines, l'ensemble des propriétés du lot 16 au 24 du gouvernement, et vous pourrez référer au gouvernement du Québec, le ministère des Ressources naturelles secteur Territoire. La confirmation est dans la lettre. On va vous la déposer.

PAR LE PRÉSIDENT:

1945 Parfait, merci. Oui monsieur Francoeur.

PAR LE COMMISSAIRE:

1950 Est-ce que vous savez, monsieur, si les propriétaires privés qui seraient, en fait qui posséderaient ce titre, paient des taxes sur ces lots?

PAR M. GILLES LACHANCE:

1955 Malheureusement, je ne suis pas un expert, je n'ai pas fait enquête sur le suivi de cette propriété-là. Je laisserai le soin à des spécialistes de le faire si la Commission veut s'en occuper.

1960 Malheureusement, je ne peux pas répondre à votre question à ce sujet-là. Et je n'ai pas enquêté sur la propriété ni la raison qui fait que ce lot-là est tombé entre deux (2) chaises, je ne sais pas la raison.

PAR LE PRÉSIDENT:

1965 Parce que vous avez mentionné tantôt qu'il y avait eu une transaction en 1904, et il y a eu deux (2) transactions, la deuxième date de quelle année?

PAR M. GILLES LACHANCE:

La même année.

1970 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et depuis ce temps-là, il n'y a pas d'autres informations sur ce lot?

1975 **PAR M. GILLES LACHANCE:**

Il y a pas d'autres traces. Au Bureau de la publicité des droits, ils ont trouvé également curieux que ce lot-là soit dans cette situation-là.

Puis effectivement, ce lot-là a déjà appartenu à un privé.

1980 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Mais il semble pas y avoir de propriétaire privé qui revendique ce titre présentement, c'est ce que je comprends?

1985 **PAR M. GILLES LACHANCE:**

Je l'ignore. Le propriétaire privé, c'est pas moi, c'est quelqu'un d'autre. C'est probablement ses ayants droit, j'imagine que ces personnes-là sont plus là, mais il y a quelqu'un d'autre dans ces familles-là. En tout cas, je peux déposer le document et vous ferez l'enquête qu'il faut à ce sujet-là.

1990 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Il y a pas de problème, vous pouvez déposer le document auprès de madame Poliquin à l'arrière de la salle s'il vous plaît.

PAR M. GILLES LACHANCE:

OK.

2000 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Lachance.

2005

RÉGIS CHOUINARD

PAR LE PRÉSIDENT:

2010 Monsieur Régis Chouinard.

Bonjour monsieur Chouinard.

PAR M. RÉGIS CHOUINARD:

2015 Bonjour monsieur le Président, monsieur le Commissaire.

Ma question 3 et 4 va devenir la question 1 et 2, suite à l'intervention du maire d'Hébertville-Station!

2020 La valeur marchande des bâtiments ne reflète pas toujours l'évaluation municipale. Cela peut engendrer un pourcentage qui peut être de trente pour cent (30 %) et même cent cinq pour cent (105 %), tout dépend de l'emplacement des propriétés désignées.

2025 En villégiature, elle a tendance à monter.

Ma question, monsieur le Président! Bonjour monsieur le Président, mon nom est Régis Chouinard, je suis copropriétaire d'une résidence située aux abords du lac Bellevue. J'ai présentement certaines préoccupations et certains questionnements par rapport à l'implantation d'un LET situé dans le district d'Hébertville-Station.

2030 Ce site serait situé à quelques cent mètres de nos résidences. Ma question est la suivante! Monsieur le Président, est-ce que le promoteur, ainsi que la RMR peuvent nous affirmer qu'avec la venue d'un tel site, nos résidences ne connaîtront pas une dévaluation à la baisse dans un futur assez rapproché!?

PAR LE PRÉSIDENT:

2040 Monsieur Boily.

PAR M. LUCIEN BOILY:

Comme je le disais tout à l'heure, l'étude qu'on en a faite à partir des évaluations de la firme Brisson, Tremblay et Fleury qui a fait l'évaluation, et à partir des ventes effectives qui se sont faites

2045 depuis deux (2) ans, on ne constate pas de baisse, en tout cas on n'a pas vu de baisse, on a même vu des augmentations importantes par rapport à l'évaluation versus la vente.

2050 Maintenant, comme je le disais tout à l'heure, la Régie des matières résiduelles, je pense, dans un rayon raisonnable autour du site, on parle probablement d'un kilomètre ou environ, ne laissera pas un citoyen perdre de l'argent sur sa valeur foncière après vérifications, il faudra avoir des vérifications, de façon à ce que ces personnes-là aient des pertes financières dues au fait qu'il y a un site d'enfouissement près de chez lui.

2055 Pour l'instant, il n'y a rien qui nous dit que le site qui est annoncé depuis au moins trois (3) ans a eu un impact sur les valeurs, d'après ce qu'on peut voir, et sur les ventes de maisons ou de chalets ou de propriétés privées, on voit pas d'impact pour l'instant.

2060 Donc je répondrai qu'on fera pas d'autre chose pour l'instant, on attend de voir, voir si effectivement il y a des impacts, bien, on verra qu'est-ce qu'on peut faire avec la municipalité, c'est sûr, conjointement avec la municipalité.

PAR LE PRÉSIDENT:

2065 Merci monsieur Boily.

Monsieur Simard, d'après votre expérience, est-ce que vous avez déjà remarqué dans d'autres municipalités où il y a eu construction d'un LET, qu'il y avait diminution de la valeur marchande des propriétés?

2070 **PAR M. ANDRÉ SIMARD:**

D'abord, vous comprenez que je suis pas évaluateur, ça fait que ce serait difficile pour moi de me prononcer.

2075 Mais cette question-là avait déjà été soulevée dans le cadre de d'autres audiences publiques, et je crois, si je me rappelle bien, dans celui de Sainte-Sophie, soit de 2004 ou 2008, vous pourrez référer, il y a des documents qui avaient été déposés, des études qui avaient été faites au travers, je crois que c'était national, pour voir l'impact. Et il y avait pas d'impact.

2080 De ce que je me rappelle, ils ont constaté qu'il y avait pas d'impact sur la valeur marchande des propriétés. Mais je vous dis ça sous toutes réserves. Si vous allez dans les archives de ces études-là, probablement que vous pourrez trouver des documents.

PAR LE PRÉSIDENT:

2085

Parfait, oui monsieur Francoeur.

PAR LE COMMISSAIRE:

2090

Les études qui sont faites sont faites avant la construction du site. Est-ce que dans les années qui viennent, quand il pourrait y avoir des nuisances qui là deviennent matérielles, sensibles et que là, les gens se mettent à réagir concrètement, est-ce que les études qu'on fait avant pourraient ne pas refléter ce qui va se passer après?

2095

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Vous faites référence aux études que j'ai parlé? Honnêtement, je vous dis ça vraiment de mémoire, parce que 2004, c'est un peu loin pour moi, puis je me rappelle pas dans quel contexte, mais ça avait été déposé et ça avait été débattu.

2100

Et c'est la conclusion à laquelle l'étude avait été faite, mais je peux pas vous en dire plus.

PAR LE COMMISSAIRE:

2105

Ces études avaient analysé une situation où c'était après la construction ou des études qui avaient été faites par anticipation, un peu comme celles qui ont été faites ici, qui ont été faites mettons il y a un (1) an ou deux (2), le site est pas construit, là?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

2110

De mémoire, c'était pour voir l'impact de l'implantation d'un site, donc après.

PAR LE PRÉSIDENT:

2115

Est-ce que ça a été fait, les études que vous parlez, parce que, monsieur Simard, est-ce que vous avez travaillé sur le premier LET à Sainte-Sophie? Parce qu'il y a eu deux (2) audiences publiques.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

2120

Les deux (2). De mémoire, c'était sur le premier. Monsieur l'analyste, je crois, était là également. Ça fait longtemps qu'on se suit!

Mais c'était le premier, je crois, en 2004.

2125

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, merci monsieur Simard.

2130

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce que les nuisances, elles, peuvent ouvrir la porte à des compensations? Et là, j'entends pas la perte financière de l'évaluation, mais dans le cas de recours collectif contre la famille Désourdy, par exemple, pour une carrière dans le secteur de Bromont, pour les motoneiges sur la piste du Petit Train du Nord, on a considéré que des nuisances même légales ouvraient la porte à des compensations.

2135

Alors est-ce que cette logique peut s'appliquer ici?

2140

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Bien, ce que je vous dirais dans le cadre de l'étude d'impact, tout a été évalué en fonction justement des normes et des critères du gouvernement, et les études démontrent qu'il n'y a pas d'impact visuel, il n'y a pas d'impact au niveau des émissions atmosphériques, il n'y a pas d'impact sur le bruit.

2145

Donc je vois pas sur quoi on pourrait se baser pour faire une compensation. Tandis que dans les cas que vous citez, il y avait des nuisances prouvées, établies en fonction de normes vérifiables.

2150

Dans notre cas, nos prédictions disent qu'il y en a pas. Ça fait que ce serait difficile de le prédire.

2155

PAR LE COMMISSAIRE:

D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

2160

Merci monsieur Simard.

Votre deuxième question s'il vous plaît!

PAR M. RÉGIS CHOUINARD:

2165

Ma deuxième question est une continuité de la première, monsieur le Président.

2170

Avec tout près de quarante (40) sites d'enfouissement sur le territoire du Québec, certains d'entre eux doivent se situer près des zones de villégiature comme c'est le cas présentement pour celui d'Hébertville-Station.

2175

Ma question, monsieur le Président: Est-ce qu'une étude a déjà été mandatée par les propriétaires de ces sites et non de celui qu'on parle présentement pour étudier l'impact négatif sur les valeurs de nos propriétés, exemple demander l'avis de professionnels, comme une firme immobilière?

2180

J'en doute fort, j'en doute fort, c'est facile de dire qu'il y aura probablement pas d'impact. Il y a un de mes compagnons de travail, moi, qui était un agent d'immeubles anciennement. Il avait poigné une maison à vendre. La maison près de lui était évaluée à au-delà de deux cent mille (200 000 \$), ses voisins immédiats, ça ressemblait à une maison qui valait à peu près rien, parce que la cour était très désuète et non ramassée, puis les propriétaires de ces propriétés ont été avertis de nettoyer leur cour pour donner une chance à ce propriétaire-là de vendre sa maison, puis de récupérer son argent.

2185

Ça fait que j'ai de la misère à comprendre qu'avec la venue d'un site d'enfouissement, à quatre cents mètres (400 m) de nos résidences, que nos résidences ne seront pas affectées négativement. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2190

C'était plus un commentaire que d'autre chose. Je vous ai laissé aller, monsieur Chouinard, vous pourrez l'indiquer dans votre mémoire.

2195

Maintenant, je vais aller voir du côté de monsieur Boily, à savoir, es-ce que vous avez déjà entendu parler de ça à travers le Québec, s'il y a eu des évaluations qui ont été réalisées dans le cadre de différents projets d'enfouissement technique ou d'enfouissement sanitaire?

PAR M. LUCIEN BOILY:

2200

Ce que je peux vous dire, c'est qu'on se fie à l'étude d'impact au moment où on se parle. Le site n'est pas là.

2205

Ce que j'ai dit tantôt, c'est s'il y a des impacts qu'on n'aurait pas prévus, qui arrivent après, qui viendraient dévaluer pour une certaine raison que je ne connais pas, je peux pas la prévoir, on pense qu'il y en aura pas.

2210

Avec la municipalité, on est un citoyen public, je pense que la municipalité va nous interpeller immédiatement et on va trouver les moyens, soit de diminuer ces impacts-là ou encore, de compenser ces personnes-là qui subissent un impact qu'on n'aurait pas prévu.

2215

Moi, c'est ce que je vous disais tantôt, mais je pense pas que la RMR étant un citoyen public, propriété de trente-six (36) municipalités, va laisser des citoyens perdre de l'argent, sachant que c'est de sa faute. Moi, j'aurais bien de la difficulté à comprendre ça.

2220

Et on travaillera à ce moment-là avec les gens en place et la municipalité en question, et je pense que le comité de vigilance qui va être en place va être à même d'analyser si jamais il y a d'autres nuisances qui pourraient se produire, qu'on n'a pas été capables de prévoir, puis que ça peut se produire dans dix (10) ans comme dans vingt (20) ans, je serai peut-être pas là, probablement, qu'il se passera, j'imagine, une entente à l'amiable avec ces gens-là pour réussir à s'entendre. Je vois pas comment on pourrait faire autrement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2225

Merci monsieur Boily. Merci monsieur Chouinard.

PAR M. PATRICE SAVOIE:

2230

Monsieur le Président, j'aurais peut-être un complément d'information à apporter concernant l'analyse des évaluations municipales. Les propriétés à proximité d'un lieu d'enfouissement.

2235

Dans le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie, dont le document que vous possédez, DB42, il y a une évaluation qui a été réalisée, et puis la conclusion de ce document-là mentionne que:

"À la lumière des informations obtenues, il appert que nous ne pouvons présentement décerner aucun impact sur la valeur des propriétés foncières à proximité du site."

C'est un complément d'information.

2240

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Savoie. Oui monsieur Girard!

PAR M. BENOÎT GIRARD:

2245 C'est pas tout à fait sur l'évaluation économique, mais à titre d'information.

Après le projet de la construction de la route 175, le promoteur qui était le ministère des Transports du Québec a fait faire une étude d'impact psychosocial sur la population des gens qui étaient touchés à Stoneham. Ça a été fait par un groupe de recherche de l'Université Laval.

2250 Ce serait peut-être intéressant éventuellement, on a des impacts psychosociaux probablement ici autour d'un site d'enfouissement. Ce serait peut-être intéressant éventuellement de penser, après un projet, de vérifier comment les gens, c'est quoi les impacts psychosociaux, ça peut s'évaluer.

2255

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, merci monsieur Girard.

2260 Nous allons prendre une pause d'une quinzaine de minutes s'il vous plaît!

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2265

REPRISE DE LA SÉANCE

2270 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons débiter. Madame Audet, vous avez un complément d'information, on m'a informé de ça.

2275 **PAR Mme NATHALIE AUDET:**

2280 Oui. En fait, pour la question de monsieur Lachance tout à l'heure sur le lot 16, il y a effectivement eu, en 2004, deux (2) transactions mais qui étaient de privé à privé, il y a pas eu de billet de location, pas de lettres patentes d'émises non plus, donc ça a toujours été du domaine de l'État, mais il y a quelqu'un qui avait transigé en pensant que c'était peut-être à eux.

Donc il y a pas de construction du tout sur ce territoire-là non plus.

2285 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous dites que ça s'est transigé de privé à privé en 2004?

PAR Mme NATHALIE AUDET:

2290 Non, en 1904.

PAR LE PRÉSIDENT:

2295 En 1904, ah OK.

PAR Mme NATHALIE AUDET:

En 1904, excusez.

2300 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Il me semble que c'est ça que j'avais compris; 2004, je trouvais ça très curieux!

PAR Mme NATHALIE AUDET:

2305 Non, en 1904.

PAR LE PRÉSIDENT:

2310 D'accord. Puis il y a pas d'autre chose?

PAR Mme NATHALIE AUDET:

2315 Non, pas du tout. Donc il y a pas eu de billet de location, puis de lettres patentes. Donc à ce moment-là, ça a toujours été du domaine de l'État depuis le début des terres du domaine de l'État.

PAR LE PRÉSIDENT:

2320 Parfait, merci madame Audet.

JEAN-JACQUES TREMBLAY

2325 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais maintenant appeler monsieur Jean-Jacques Tremblay.

PAR M. JEAN-JACQUES TREMBLAY:

2330 Tremblay, c'est assez rare!

PAR LE PRÉSIDENT:

2335 C'est très rare, c'est la première fois que j'entends ce nom, monsieur Tremblay!

PAR M. JEAN-JACQUES TREMBLAY:

2340 M'a plaire à monsieur Boily, la moitié de Boily, par exemple!

PAR LE PRÉSIDENT:

On vous écoute, monsieur Tremblay.

2345 **PAR M. JEAN-JACQUES TREMBLAY:**

Bon, moi, je voudrais féliciter l'équipe. Je pense que réunir trente-six (36) municipalités, c'est tout un ouvrage, puis trois (3) MRC. Mais je pense qu'ils ont manqué de temps pour évaluer le site.

2350 Je pense qu'à première vue, moi, c'est la plus mauvaise place, pas à cause que j'ai un chalet au lac Bellevue, mais c'est la plus mauvaise place durant les quarante-quatre (44). J'en connais plusieurs qui auraient été mieux que ça, puis ils ont pas eu le temps d'évaluer.

2355 Un exemple, Saint-André-de-l'Épouvante, sur trois (3), ils en ont évalué un (1), ça fait que peut-être que, en tout cas, c'est un manque, je pense.

Puis le mois passé, on s'est réunis, ça a l'air à être un bar ouvert, on s'est réunis à Hébertville, puis l'évaluation était de quarante millions (40 M\$).

2360 Puis là, avant-hier, c'était rendu à cinquante-quatre millions (54 M\$). Ça fait que c'est extraordinaire, dans l'espace d'un mois, tu as quatorze millions (14 M\$) de plus!

PAR LE PRÉSIDENT:

2365 Moi, j'essaie de vous suivre. Vous dites qu'il y a eu une évaluation du projet comme tel qui était quarante-quatre millions (44 M\$)?

PAR M. JEAN-JACQUES TREMBLAY:

2370 Monsieur Boily avait évalué ça à quarante millions (40 M\$), puis là, avant-hier, c'était cinquante-quatre millions (54 M\$). Ça fait que là, on croirait que c'est un bar ouvert! Je sais pas qu'est-ce qui se passe.

PAR LE PRÉSIDENT:

2375 Bien en tout cas, on peut poser la question à monsieur Boily, à savoir comment ça se fait qu'on serait passé de quarante millions (40 M\$) à cinquante-quatre millions (54 M\$).

2380 Monsieur Boily.

PAR M. LUCIEN BOILY:

2385 Le cinquante-quatre millions (54 M\$), je sais pas d'où il vient, parce que nos chiffres, vous
avez vu hier, on parle de seize millions (16 M\$) plus les frais des cellules pour arriver à environ
vingt millions (20 M\$) pour la première étape de trois (3) cellules.

2390 Et on se dit qu'à la fin, après quarante-deux (42) ans ou quarante (40) ans, le coût total des
treize (13) cellules, avec tous les investissements qu'il va y avoir eus, on va être aux alentours de
quarante millions (40 M\$), quarante-six millions (46 M\$), excusez-moi.

Donc cinquante-quatre (54 M\$), à moins qu'il y aurait quelqu'un qui aurait fait un lapsus,
mais j'ai jamais entendu ce chiffre-là, cinquante-quatre millions (54 M\$), à mon point de vue.

2395 **PAR M. JEAN-JACQUES TREMBLAY:**

C'est vous-même qui l'avez dit, à moins que j'aie mal compris.

PAR M. LUCIEN BOILY:

2400 Si je l'ai dit, je m'en excuse. Selon notre rapport, c'est toujours quarante-six (46 M\$). Et
seize millions (16 M\$) pour démarrer le projet, donc vingt millions (20 M\$) avec les frais
contingents.

2405 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, merci monsieur Boily. Oui monsieur Tremblay.

PAR M. JEAN-JACQUES TREMBLAY:

2410 Même s'il avait changé le chemin, c'est impensable d'envoyer ça en pleine route 170. Là, tu
vas à cent milles à l'heure (100 mi/h), puis ça te passe aux côtés, c'est des fusées, ça fait qu'il va
 falloir qu'ils mettent une lumière ou quelque chose.

2415 Même vous disiez, monsieur le Président, que vous alliez aller voir un peu qu'est-ce que ça
a l'air, aller faire un chemin dans les montagnes comme ça, c'est épouvantable, ça va vous prendre un
hélicoptère pour pouvoir aller assez haut, parce que vous allez rentrer dans les montagnes. C'est
extraordinaire.

2420 Tandis que s'ils auraient passé par le rang ici Saint-Pierre, puis déboucher sur la grande
route, ça aurait coûté la moitié moins cher.

PAR LE PRÉSIDENT:

2425 Bon écoutez, on peut aller voir du côté encore une fois de monsieur Boily, pourquoi il utilise l'accès par la route 170.

Et effectivement, il va vous répondre là-dessus, pourquoi ne pas avoir utilisé le rang Saint-Pierre.

2430 Ensuite, j'ai une autre question, moi, relativement à l'accès par la route 170.

Allez-y, monsieur Boily.

PAR M. LUCIEN BOILY:

2435 Donc ça fait partie, c'est sûr, de tout l'ensemble des mesures d'atténuation. Peut-être qu'il y aurait eu d'autres endroits pour entrer, comme vous dites, sauf qu'on a choisi de pas nécessairement prendre l'endroit le moins cher. On a pris l'endroit qui avait le moins d'impacts pour la population.

2440 Et on a même tassé, depuis l'étude d'impact, de façon à encore amenuiser l'impact visuel et l'impact des bruits de ce chemin-là.

2445 Donc la Régie, je pense, par là, contrairement à ce que vous dites, je pense que la Régie démontre vraiment toute l'implication et la volonté de diminuer les impacts et de bien travailler avec la population.

2450 Moi, j'ai pas d'autres réponses à ça, et la route 170, bien sûr, on croit qu'il passe – bien, on croit pas, on est certains – il passe vingt mille (20 000) voitures par jour. Le fait d'avoir quelques camions de plus par jour n'aurait pas un impact, contrairement si on avait passé dans un rang qui n'est pas fait pour le camionnage lourd et qu'on serait passé devant des résidences. Je pense qu'on aurait eu beaucoup plus d'impacts sur la population locale.

PAR LE PRÉSIDENT:

2455 Justement, en parlant de l'accès, c'est sûr que lorsque les camions vont arriver, bon, ils peuvent décompresser, puis ils peuvent rentrer dans le chemin d'accès, mais au retour, il faut qu'ils traversent les deux (2) voies, en fait il faut qu'ils traversent une (1) voie avant d'embarquer dans l'autre.

2460

Est-ce que les discussions que vous avez eues avec le ministère des Transports, au regard de l'accès par la 170, est-ce que le ministère des Transports a des inquiétudes à ce sujet?

PAR M. LUCIEN BOILY:

2465

Oui, je vais laisser peut-être monsieur Comeau, parce qu'on a une petite présentation là-dessus, pour vous démontrer les ententes qu'on a eues avec le ministère des Transports et ce qu'on a pensé là-dessus.

2470

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, monsieur Comeau.

PAR M. ROBERT COMEAU:

2475

Monsieur le Président, en fait, dans un premier temps, je pourrais vous inviter à regarder l'annexe A du document que AECOM, excusez-moi, j'ai jamais son numéro, à celui-là, c'est le dernier, mars 2003!

2480

PAR LE PRÉSIDENT:

8.7.1.

PAR M. ROBERT COMEAU:

2485

Donc l'annexe A est en fait la correspondance en réponse à notre propre correspondance.

PAR LE PRÉSIDENT:

2490

Ça, je l'ai tout lu, je l'ai lue, la réponse, bien, pas elle ne me satisfait pas, mais je m'interroge.

Je m'interroge quand même sur la pertinence, c'est sûr qu'on va avoir des questions qui vont être transmises au MTQ, parce qu'on a des interrogations quant à la sécurité pour les utilisateurs de la route 170, mais également pour les camionneurs qui auront à fréquenter le site d'enfouissement, en fait le futur site, advenant que le gouvernement du Québec l'autorise.

2495

Vous dites que vous avez une présentation?

PAR M. ROBERT COMEAU:

2500

Non, on n'avait pas de présentation visuelle, non, c'était plus en référence à cette information-là. On avait une demande du Ministère de valider avec le MTQ, concernant justement l'intersection routière.

2505

Donc on a l'échange avec le MTQ, qui nous a amenés à recevoir cette correspondance-là qui nous dit que selon le MTQ, et je vais me permettre la dernière ligne:

"Nous vous informons que les aménagements en place sur la route 170 répondent déjà à la future vocation pour le Rang 9."

2510

Donc nous, on s'inquiétait aussi, on avait des questions aussi, on voulait confirmer avec le MTQ. Il faut se rappeler aussi que lors de l'opération, on parle d'une vingtaine de camions par jour, mais effectivement, la 170 est une route très achalandée.

2515

Donc on n'a pas prévu, à l'heure actuelle, d'autres mesures, dû à la réponse qu'on a obtenue du MTQ. Il est évident qu'ultérieurement, si on s'aperçoit qu'il y a des besoins spécifiques, une analyse sera faite avec le MTQ pour voir ce qui devra être fait comme aménagement, si les aménagements en place ne sont pas suffisants.

2520

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que ça serait possible d'avoir un peu une voie d'évitement, puis après ça, une autre voie d'embarquement?

2525

PAR M. ROBERT COMEAU:

À l'heure actuelle, ce que vous avez, bon, la majeure partie des véhicules vont arriver côté Alma, si vous me permettez l'image, peut-être que c'est plus facile. Bon, à partir de ce moment-là, on a déjà sur la droite une voie d'évitement pour pouvoir tourner sur le Rang 9.

2530

Bien, on la voit peut-être mal, mais elle existe quand même.

PAR LE PRÉSIDENT:

2535

Elle est pas longue!

PAR M. ROBERT COMEAU:

2540 Elle est pas très longue, ça, je vous l'accorde. Et c'est pour ça qu'on avait quand même un questionnement nous-mêmes pour le MTQ, et là, il faudrait, bon, le MTQ nous dit qu'il y a pas de problème, mais je vous dirais qu'effectivement, il va falloir voir en fonction de l'autre tracé.

2545 Mais il y a peu de véhicules qui arrivent du côté de Saguenay. Le gros du transport arrive plus côté Alma.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, je comprends qu'il arrive du côté Alma, mais il faut qu'il retourne vers Alma.

2550 Donc quand il arrive, c'est pas si mal, je pense que ça, on s'entend.

2555 C'est au retour. Au retour, il faut qu'il traverse la voie qui va de Saint-Bruno jusqu'à Larouche, bien en fait, jusqu'à Larouche, jusqu'à La Baie si on veut, parce que si on continue sur la même route, bon!

2560 Donc il faut qu'il traverse cette voie-là, puis c'est un deux (2) voies. Et en plus, bien là, il faut qu'il embarque dans l'autre, mais quand les véhicules arrivent quand même à une vitesse assez remarquable, pour ne pas dire, dans certains cas, dépassent la limite, moi, j'ai une crainte là-dessus.

Est-ce que vous avez éprouvé cette crainte face au Ministère?

PAR M. ROBERT COMEAU:

2565 Bien, on s'est posé des questions, comme je vous disais, j'irais pas jusqu'à dire des craintes, mais on voulait confirmer avec eux, voir avec eux, et c'est la réponse qu'on a eue du MTQ.

PAR LE PRÉSIDENT:

2570 OK, d'accord. De toute façon, on ira voir du côté du MTQ.

Par ailleurs, le MTQ dit que le Rang 9 devrait être asphalté. Il y en a une petite partie qui est asphaltée, sur combien de mètres vous comptez l'asphalter?

2575 **PAR M. ROBERT COMEAU:**

En fait, l'analyse pour la partie asphaltée va arriver avec les plans et devis de réfection du chemin, parce qu'on doit refaire au complet le Rang 9 de son départ jusqu'au site, au futur site s'il y a lieu.

2580 Et lors de la réalisation des plans, c'est là qu'ils vont faire l'analyse de la longueur sur laquelle le rang devra être asphalté, pour éviter justement, puis j'en avais parlé un petit peu hier, dans des mesures d'atténuation ultérieures si besoin était, mais dans ce cas-là, c'est pour éviter que du gravier puisse se retrouver sur la 170.

2585 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais est-ce qu'on s'entend qu'un minimum de cent mètres (100 m) serait acceptable?

2590 **PAR M. ROBERT COMEAU:**

C'est à peu près l'ordre de grandeur, effectivement.

2595 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur Comeau. Monsieur Francoeur.

PAR LE COMMISSAIRE:

2600 Vous avez couvert mes questions par les échanges que vous venez d'avoir!

PAR LE PRÉSIDENT:

2605 Merci monsieur Francoeur.

Continuez, votre autre question s'il vous plaît!

PAR M. JEAN-JACQUES TREMBLAY:

2610 C'est toujours conditionnel à ce que le BAPE démissionne, j'ai fait ça comme un petit sketch, si ça vous intéresse, là. Ici, il y a quatre (4) cultivateurs dans le rang, après ça, c'est du champ libre. Puis c'est vraiment beau, les montagnes chaque bord, la culture, les cultivateurs, ce serait plus pratique là.

2615 Ici, là, dans la grand-route, quand tu vas à Hébertville, il y a la traverse, il y aurait une traverse à faire de seize cent quatre-vingt-dix-sept pieds (1697 pi), ensuite de ça, ce serait un champ libre, puis en tout cas!

PAR LE PRÉSIDENT:

2620 Là, si je vous comprends bien, vous parlez toujours de passer par le rang Saint-Pierre?

PAR M. JEAN-JACQUES TREMBLAY:

2625 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2630 Bon, je vais aller voir le promoteur et lui demander s'ils ont déjà envisagé la possibilité d'utiliser, en fait de passer par le rang Saint-Pierre pour aller rejoindre le futur LET.

PAR M. LUCIEN BOILY:

2635 Ça n'a jamais fait partie de l'étude d'impact, parce qu'en étudiant le secteur, il y avait trop d'impacts négatifs à traverser le village d'Hébertville-Station, se rendre au rang et passer devant plusieurs maisons dans un rang qui n'est pas fait pour le trafic lourd.

PAR LE PRÉSIDENT:

2640 Parfait.

PAR M. LUCIEN BOILY:

2645 Donc ça a été fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Boily.

2650 **PAR M. JEAN-JACQUES TREMBLAY:**

Il parle de l'ancienne route, mais je parle de la route pour aller à Hébertville, là, puis il y aurait une traverse à faire de seize cents pieds (1600 pi), deux (2) longueurs de lot, ensuite de ça tu t'en vas dans le rang, puis tu serais libre.

2655 Ensuite de ça, quand ça fait leur affaire, ils le font, ils ont venu l'année passée, puis...

PAR LE PRÉSIDENT:

2660 Je vous arrête tout de suite, monsieur Tremblay, parce que là, vous êtes en train de me donner votre opinion, et votre opinion, je veux pas l'avoir tout de suite. Vous viendrez nous en faire part le 22 mai prochain, monsieur Tremblay.

PAR M. JEAN-JACQUES TREMBLAY:

2665 Ah bien là!

PAR LE PRÉSIDENT:

2670 Là, c'est des questions ici.

PAR M. JEAN-JACQUES TREMBLAY:

Là, je m'enflammais.

2675 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous avez une autre question?

PAR M. JEAN-JACQUES TREMBLAY:

2680 Non, ce serait des attendus puis une résolution que j'aurais. Ça, je le mettrai le 23.

PAR LE PRÉSIDENT:

2685 Donc vous pourrez mettre ces attendus que.

PAR M. JEAN-JACQUES TREMBLAY:

2690 En entendant en arrière, ça me fera réfléchir.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, je vous remercie monsieur Tremblay.

2695

DANIEL GUIMOND

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Guylaine Lachance s'il vous plaît.

2700

PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:

Alors après vérification avec monsieur Nolet, je cède mon droit de parole à monsieur Guimond ici qui ne peut pas être là ce soir. Moi, je suis souvent là et je pose souvent mes questions.

2705

PAR LE PRÉSIDENT:

Ah, il y a pas de problème, vous êtes bien gentille.

2710

PAR M. DANIEL GUIMOND:

Bonjour messieurs les Commissaires. Mon nom est Daniel Guimond, j'ai été mandataire représentant pour les citoyens du lac Bellevue. Moi-même, je possède un lot forestier juste en amont.

2715

J'aimerais pas de réponse à ceci, puis-je y aller d'un petit préambule! Je me posais la simple question à moi-même, est-ce que le Lac-Saint-Jean et Saguenay ont les moyens de se payer deux (2) sites d'enfouissement à cinq kilomètres (5 km) de distance? Je me pose la question et je suis toujours en réflexion.

2720

Maintenant, ma première question, elle est ceci! La construction du LET jumelée à de la coupe forestière de la MRC, parce qu'il va y en avoir, que ce soit de la coupe sélective ou du jardinage, pour nous, c'est la même chose, provoqueront des tranchées. Alors le vent transportera les odeurs et le bruit sur de larges corridors. Ça, c'est un fait.

2725

Qu'avez-vous prévu de faire pour l'éviter?

PAR LE PRÉSIDENT:

2730

D'accord. Nous allons aller voir le promoteur, monsieur Boily.

PAR M. LUCIEN BOILY:

2735 Oui, je vais demander à monsieur Comeau de répondre à ça.

PAR M. ROBERT COMEAU:

2740 Dans un premier temps, comme nous avons présenté hier, l'étude d'impact a évalué justement les émissions de bruit en fonction des travaux qui vont être faits sur le site.

2745 On a fait quand même une bonne présentation hier, et l'exercice qui a été fait, la modélisation qui a été faite démontre qu'on va avoir des impacts à deux (2) endroits, à deux (2) résidences, et que ces impacts vont être soit faibles dans un cas et moyens dans l'autre cas. Mais que dans tous les cas, on est inférieur aux normes du ministère de l'Environnement, aux critères, je m'excuse, du ministère de l'Environnement qui s'appliquent à l'émission de bruit.

2750 Pour ce qui est des odeurs, encore là, monsieur Simard a, avec son groupe, ont fait eux aussi des analyses, de la modélisation du transport atmosphérique. On a eu une présentation également hier là-dessus.

Et on observait justement que les émissions atmosphériques étaient très limitées et qu'on n'aurait pas d'impacts sur une grande échelle.

2755 Je me permets de revenir à la question du bruit, si monsieur Simard veut compléter peut-être tantôt pour les odeurs. Au niveau du bruit, on a aussi parlé hier que si, dans le cadre du suivi au niveau du bruit, on a expliqué que durant tous les travaux, on va en faire un suivi journalier des bruits reliés aux opérations, au travail, à la construction et par la suite, on va aussi avoir un suivi au niveau des opérations.

2760 Si on observe, dans le cadre de ces suivis-là, qu'on a des problèmes spécifiques de bruit, on va analyser la source de bruit, et différentes actions pourront être prises pour réduire ces bruits-là.

2765 J'ai fait un exemple hier de certains types d'actions qui pourraient être pris, mis en œuvre. On pensait entre autres, si ça vient du chemin, peut-être asphalter sur une plus grande distance ou une certaine distance du chemin d'accès. On peut aussi penser à la mise en place de berme dans des endroits plus spécifiques, comme on retrouve des fois alentour des autoroutes.

2770 On peut penser donc à différents moyens qui pourront être mis en place pour réduire le bruit.

Donc je sais pas si monsieur Simard veut ajouter au niveau des odeurs!

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

2775 Bien, je pense que monsieur Comeau a répondu. Hier, on a fait la présentation sur les émissions atmosphériques, on peut la refaire si vous voulez, mais l'étude démontrait que les normes étaient amplement respectées.

PAR LE PRÉSIDENT:

2780 Étant donné que monsieur n'était pas là hier, c'est certain qu'il pourrait toujours regarder la transcription, lire les transcriptions qui vont être faites, mais bon, disons qu'on prend un petit cinq-huit (5-8) minutes pour nous donner de l'explication comme il se doit.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

2785 Donc l'évaluation des émissions atmosphériques a été faite en suivant les procédures qui sont convenues et dictées même par le ministère de l'Environnement sur ce genre d'évaluation là.

2790 Ça commence d'abord par une évaluation de la quantité de biogaz qui est produite. Dans ce cas-là, on utilise un modèle qui s'appelle le modèle LANDGEM de l'EPA américain qui est un modèle éprouvé, qui est validé, qui est connu. Donc ça nous permet de valider la production totale de biogaz.

2795 Ensuite, ce qu'il faut regarder, c'est la partie qu'on capte, parce que ce biogaz-là n'est pas émis à l'atmosphère, il est capté en bonne partie, donc il faut regarder à ce moment-là les séquences d'exploitation du site.

2800 Parce qu'on met en place des systèmes pour récupérer ces biogaz-là, donc c'est fonction des surfaces qui sont fermées, qui sont d'un recouvrement étanche, et les surfaces qui sont ouvertes, évidemment, une surface ouverte, il va y avoir plus d'émissions, une surface fermée, il y a moins d'émissions, et dans ce cas-ci, la technologie qui est proposée, c'est des tranchées horizontales qui nous permettent de capter beaucoup plus rapidement le biogaz que des puits verticaux.

2805 Donc on évalue l'efficacité de captage et on utilise des valeurs conservatrices. On suppose que sur les surfaces ouvertes, on va capter soixante-dix pour cent (70 %) du gaz et sur les surfaces fermées, quatre-vingt-cinq pour cent (85 %).

2810 C'est ce que le Ministère nous demande pour faire l'évaluation, c'est conservateur, parce qu'en réalité, les taux de captage sont beaucoup plus élevés que ça. On atteint du quatre-vingt-dix (90 %) et du quatre-vingt-quinze (95 %) sur les surfaces fermées.

2815 Et ensuite, sur les émissions fugitives, bien, il y a une évaluation aussi qui est faite sur la biodégradation qui se fait, parce qu'une biodégradation, quand le gaz percole vers le haut à travers les couches de recouvrement, donc il y a une atténuation de dix pour cent (10 %) qui est escomptée, tandis qu'en réalité, on parle de cinquante pour cent (50 %) et plus.

2820 Donc ça, ça nous permet d'évaluer la quantité totale de biogaz qui va être émise et captée et ensuite, bien, on regarde l'efficacité de la torchère.

2825 Et on prend ces données-là, et là, on fait sur un quadrilatère de cinq kilomètres carrés (5 km^2), c'est-à-dire deux kilomètres et demi ($2 \frac{1}{2} \text{ km}$) de chaque côté du site, sur un quadrilatère à chaque deux cents mètres (200 m). C'est-à-dire on a des données, on rentre la topographie du terrain avoisinant et donc, on vient évaluer, pour chacun de ces six cent quarante (640) points là, parce qu'on fait deux cents par deux cents (200 m x 200 m) sur un carré de cinq kilomètres par cinq kilomètres ($5 \text{ km} \times 5 \text{ km}$), ça nous donne six cent quarante (640) points, donc on vient évaluer, on prend les données météo des cinq (5) dernières années, puis assez complètes, et on vient faire une simulation pour voir la dispersion atmosphérique.

2830 Et ça, on compare ça aux normes, aux normes et aux critères. Il y a des critères, puis il y a des normes avec le Ministère qui nous sont imposés par le ministère de l'Environnement, et ça nous permet de faire l'évaluation.

2835 Les conclusions! D'abord l'année maximum de production de biogaz est en 2047, l'émission de biogaz, pardon, pas de production, parce que la production, c'est un peu plus tard à cause des séquences de captage, etc., mais l'année où il y a le plus d'émissions de biogaz, 2047.

2840 Et puis ça, on vient comparer ça aux normes, il y a trois (3) séries de normes ou de critères, il y a des SRT, les composés sulfurés totaux, qui comprend le H_2S qui est la partie odorante de la portion biogaz, donc on a une norme à respecter de six microgrammes par mètre cube ($6 \mu\text{g}/\text{m}^3$).

2845 Et les résultats de la simulation nous démontrent que sur le quadrilatère, l'endroit le pire, on est à, puis là, j'ai pas l'acétate devant moi, je crois que c'est à peu près quarante-cinq pour cent (45 %) de la norme qu'on atteint. C'est-à-dire qu'on est à peu près à deux point cinq-deux point six microgrammes par mètre cube ($2,5 \mu\text{g}/\text{m}^3$ - $2,6 \mu\text{g}/\text{m}^3$) par rapport à une norme de six microgrammes ($6 \mu\text{g}/\text{m}^3$).

2850 Et pour ce qui est des résidences, dans le pire des cas, je parle de la pire heure, parce que c'est fait sur une base horaire, donc la pire année, 2047, de la pire heure...

PAR M. DANIEL GUIMOND:

Je vous arrête! Quand vous parlez des résidences, lesquelles visez-vous?

2855 **PAR M. ANDRÉ SIMARD:**

Toutes les résidences, on en a pris six (6) autour, incluant le lac Bellevue.

2860 **PAR M. DANIEL GUIMOND:**

Il y a plus que six (6) résidences au lac Bellevue.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

2865 Oui, je comprends, mais on a pris les plus proches. On a pris la résidence la plus proche du lac Bellevue.

Donc c'est sûr que si on respecte la norme à la résidence qui est la plus proche, on la respecte aussi plus loin.

2870 Et on la compare à cette norme-là. Et je vous dirais, bon, si vous permettez, je vais juste vous préciser, parce que votre intérêt est le lac Bellevue!

2875 On a pris ce qu'on appelle le R4, pour nous, on n'utilise pas nécessairement les mêmes R qu'eux utilisent pour leur bruit. On peut mettre la présentation, parce que là, on va voir exactement les résultats pour le R4.

Donc vous voyez ici la dispersion, ça nous permet de voir un peu la dispersion pour cette heure-là qui est maximale. Mais je voulais aller plus loin.

2880 Bon, je vous parlais de la résidence 4, R4, on va aller tout de suite à l'autre acétate! Donc la concentration, dans la pire heure de la pire année, c'est-à-dire en 2047, on parle en SRT, toujours en SRT, ça va varier, parce que ça dépend des données de météo qu'on a, donc le Ministère nous dit, faites le calcul pour chacune de ces années-là que vous avez des données.

2885 Donc ça varie de point soixante-treize ($0,73 \mu\text{g}/\text{m}^3$) à un ($1 \mu\text{g}/\text{m}^3$). Et on compare à une norme qui est de six microgrammes par mètre cube ($6 \mu\text{g}/\text{m}^3$). Ça veut dire qu'on est à peu près à huit pour cent (8 %), par rapport à la norme, à vingt pour cent (20 %) de la norme.

2890 Il faut comprendre qu'à l'intérieur de ce six microgrammes par mètre cube ($6 \mu\text{g}/\text{m}^3$), il y a
peut-être soixante pour cent (60 %) du gaz, c'est du H_2S , c'est la partie odorante. Donc si on est à
un ($1 \mu\text{g}/\text{m}^3$), si on prend soixante pour cent (60 %) de un ($1 \mu\text{g}/\text{m}^3$), ça veut dire qu'on est à peu
près à point six microgramme par mètre cube ($0,6 \mu\text{g}/\text{m}^3$). Le H_2S , le niveau de détection est
2895 fonction de chacun, c'est très variable, mais normalement, à quatre-cinq microgrammes par mètre
cube ($4 \mu\text{g}/\text{m}^3$ - $5 \mu\text{g}/\text{m}^3$), on n'a pas de seuil de détection.

Donc ça, c'est les résultats qu'on est arrivé.

2900 Pour ce qui est des autres paramètres qui sont analysés, le monoxyde de carbone, c'est
vraiment des valeurs très mineures et également par rapport aux normes, et la même chose au
niveau des oxydes d'azote, les NO_x , et la même chose au niveau des COV qui sont les composés
organiques volatils.

PAR M. DANIEL GUIMOND:

2905 J'aurais peut-être une sous-question, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2910 Il y a pas de sous-question, mais vous pouvez la poser, et vous vous adressez à moi
évidemment et non à monsieur Simard!

PAR M. DANIEL GUIMOND:

2915 Bref, en dehors de la zone désignée qui, eux, cette zone-là, ils vont être propriétaires de
cette zone-là, n'est-ce pas?

PAR LE PRÉSIDENT:

2920 En fait, il faut comprendre que l'étude a été faite sur un plus large espace. C'est-à-dire que
c'est cinq kilomètres par cinq kilomètres ($5 \text{ km} \times 5 \text{ km}$), donc cinq kilomètres carrés (5 km^2) à partir
du point central, si je me trompe pas, monsieur Simard, du lieu d'enfouissement technique projeté?

PAR M. DANIEL GUIMOND:

2925 OK. Si on s'active avec de la coupe forestière dans le coin, en plus, en plus, nous, c'est
notre inquiétude.

PAR LE PRÉSIDENT:

2930

OK. Je vais aller voir madame Audet au niveau de la coupe forestière.

Qu'est-il prévu, madame Audet, en termes de coupe forestière? Est-ce que vous avez des contrats d'aménagement forestier sur les terres publiques évidemment, puisque c'est la MRC qui a la délégation de compétence du gouvernement du Québec?

2935

PAR Mme NATHALIE AUDET:

2940

Monsieur le Président, nous, sur le bloc intramunicipal d'Hébertville-Station, en fait, on avait, à partir de 1998, on est allés en appel d'offres, on a trouvé des promoteurs, on a même conventionné qui était la Société sylvicole de Mistassini pour ce bloc forestier là pour une Convention d'aménagement forestier, laquelle a été résiliée en 2010.

2945

Donc c'est la MRC de Lac-Saint-Jean-Est qui est gestionnaire maintenant pour tous les usages sur ce bloc-là.

2950

Et pour nous, il n'est pas convenu de faire des travaux forestiers. D'ailleurs, c'est un bloc qui a différentes problématiques d'accès, etc., donc ça va nous permettre aussi d'emmener une mesure, de rassurer les citoyens, donc de pas prévoir de coupes autour du LET. Ça fait que comme ça, on va protéger l'environnement.

PAR M. DANIEL GUIMOND:

2955

Je m'excuse, quand on parle de ça, on parle entre les lots 16 et 24?

PAR Mme NATHALIE AUDET:

2960

Oui. En fait, on avait, nous, au Plan général d'aménagement forestier 2007-2012, il y avait quelques peuplements qui étaient disponibles à la coupe que nous n'avons pas faite. La dernière coupe a eu lieu en 2002, et on aura à refaire le calcul de possibilité forestière, et on aura à jouer avec l'affectation, dans le sens de prévoir des zones tampons importantes et à ce moment-là, de ne pas prévoir de volume forestier, de coupe forestière importante.

2965

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que ça peut être une affectation de réserve forestière?

PAR Mme NATHALIE AUDET:

2970 C'est actuellement une affectation de réserve forestière. En fait, toutes les terres du domaine de l'État qui nous ont été déléguées avec les terres publiques intramunicipales, on appelle ça une réserve forestière, parce qu'ils sont pas à l'intérieur des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier des compagnies forestières.

2975 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc c'est ça que ça signifie, finalement, puis vous avez pas de contrats, c'est ça?

PAR Mme NATHALIE AUDET:

2980 On n'a pas de contrats, on n'a plus de convention. La convention a été résiliée.

Nous, à l'affectation, on l'a gardé quand même à une affectation forestière, avec une possibilité, s'il y avait un lieu d'enfouissement technique, qu'il puisse se faire comme usage.

2985 Toutefois, il faut voir que nous, quand on va refaire le calcul de possibilité forestière qui devrait être fait à partir de 2014 avec le Forestier en chef, on devra s'assurer qu'on protège bien cet encadrement visuel là. D'ailleurs c'est les informations qu'on a toujours transmises au comité de liaison communautaire.

2990 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui monsieur Francoeur.

2995 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Pour les fins d'explication! Une réserve forestière, c'est une réserve de bois ou c'est une réserve où on ne touche pas au bois?

3000 **PAR Mme NATHALIE AUDET:**

En fait, c'est des terres du domaine de l'État où il y a pas de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier destinés à une forestière.

3005 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Mais vous pouvez concéder des coupes selon les besoins de la maturité de la forêt, n'est-ce pas?

3010 **PAR Mme NATHALIE AUDET:**

Absolument.

3015 **PAR LE COMMISSAIRE:**

C'est pas interdit.

3020 Maintenant, dans les études d'impact qui nous ont été déposées, en fait les nombreux volets de l'étude d'impact, on voit que par exemple, si on coupait près de certaines habitations, l'écran visuel pourrait disparaître.

Dans d'autres cas, des percées forestières pourraient faciliter le passage des bruits, les odeurs probablement aussi plus, en tout cas on s'imagine que s'il y a pas d'arbres, ça va sûrement voyager plus, bon.

3025 Là, ce que vous nous dites, c'est que vous allez moduler les coupes autorisées pour que ces impacts ne soient pas accentués d'aucune façon. Donc à toutes fins utiles, vous dites, il y aura pas d'exploitation là avant longtemps ou il y en aura de façon très légère?

3030 Qu'est-ce que ça veut dire si jamais il y en a?

PAR Mme NATHALIE AUDET:

3035 En fait, monsieur le Commissaire, la MRC pourrait aussi convenir qu'une affectation – qu'on puisse par exemple, je vous donne un exemple, au lac Labrecque dans la MRC, il y a des citoyens, des villégiateurs, on avait une affectation forestière, les gens demandaient à ce qu'elle devienne de récréation extensive, donc on a plus de coupe forestière, on aménage la forêt pour les sentiers, etc., un encadrement visuel particulier.

3040 On laisse la forêt vieillir de façon naturelle. Le conseil de la MRC pourrait revoir cette affectation-là s'il y avait des mesures qu'on convenait qui rassureraient les citoyens dans le secteur.

3045 Pour le moment, on a une affectation forestière à la planification de 2011, mais il pourrait y avoir une modification d'affectation.

PAR LE COMMISSAIRE:

3050 Si vous avez une affectation récréation ou récréative, est-ce que vous en avez une de conservation?

PAR Mme NATHALIE AUDET:

3055 Oui, effectivement, on en a aussi à la planification.

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

3060 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

PAR M. DANIEL GUIMOND:

3065 J'ai utilisé mes deux (2) questions?

PAR LE PRÉSIDENT:

3070 Je vous en concède une autre.

PAR M. DANIEL GUIMOND:

3075 Oui. Bon, il y a une petite phrase que quelques semaines avant de venir ici d'être devant vous, qui me fait pousser le poil! Les gens d'Hébertville-Station souffrent du syndrome de pas dans ma cour.

Mais si on prend le sens du mot propre cour, je vous jure que c'est pas là qu'on s'en va.

3080 Alors on s'en va dans un milieu exceptionnel présentement, composé de lacs, de rivières et d'étangs.

Il y a quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) d'espèces d'oiseaux qui sont là. On s'apprête à saccager ça.

3085

Il y en a un qui est très près, qui est Larouche. Merci messieurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

3090

C'est votre question?

PAR M. DANIEL GUIMOND:

3095

C'était ma question.

PAR LE PRÉSIDENT:

3100

En fait, c'était plus un commentaire qu'une question, mais bon, disons que je vais passer outre pour cette fois!

Je vais aller voir du côté de monsieur Boily, parce que monsieur dit qu'on est en train de saccager.

3105

Est-ce que vous avez des choses à nous dire sur cet aspect?

PAR M. LUCIEN BOILY:

3110

C'est définitivement pas notre perception. Ce qu'on pense, c'est qu'on a besoin d'un site d'enfouissement, et on va essayer, puis vous l'avez vu au niveau des mesures d'atténuation et tout ça, de maintenir ce secteur-là dans un état le plus naturel possible et de dégager le moins de terrain possible.

3115

On va, je pense, comme madame Audet l'a dit, je pense qu'il y aura moyen de travailler avec la MRC pour maintenir un corridor encore plus grand autour de ça, pour garder une zone tampon et s'assurer qu'il n'y ait pas de déboisement qui se fasse autour du site.

Je pense qu'on est très très – on travaille de façon très responsable et dans le but justement de minimiser les impacts autour du site.

3120

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui monsieur Francoeur.

PAR LE COMMISSAIRE:

3125 Monsieur Boily, vous dites que vous voulez garder le secteur dans un état le plus naturel possible, et on vient de parler de bruit. Ça m'amène à vous poser une question sur un autre aspect qu'on trouve dans l'étude d'impact.

3130 Il est mentionné qu'il y a un ravage d'orignaux probablement présent à proximité du LET projeté.

À quelle distance des installations est-ce que ce ravage potentiel pourrait être situé?

3135 Est-ce que vous avez plus d'informations, après cinq (5) ans de travaux, sur l'existence ou pas de ce ravage?

PAR M. LUCIEN BOILY:

3140 Comme je suis pas chasseur, je vais passer la parole à monsieur Robert qui a sûrement fait cette évaluation-là.

PAR M. ROBERT COMEAU:

3145 Dans un premier temps, on vous a transmis une réponse à cette question-là qui concernait justement la présence possible, pas possible, mais la présence de ce qu'on a appelé un ravage.

3150 Avant de positionner l'endroit qu'on réfère, juste une précision! Les orignaux, contrairement aux chevreuils, n'ont pas le même comportement, et au niveau de l'original, on devrait plutôt parler d'un refuge hivernal pour une année donnée, dû à leur façon de vivre, dû aussi au fait qu'ils sont beaucoup moins limités dans leurs déplacements que le chevreuil, d'une année à l'autre, ils peuvent se regrouper à des endroits différents.

3155 Donc c'est pour ça, sur la carte qu'on vous a remise, en réponse à une question qui était la question 12, de mémoire, qu'on avait eue, on vous a positionné l'endroit où se retrouve sur une colline, à l'ouest du territoire. C'est parce que je suis en train de regarder en même temps pour vous donner, on pourrait le positionner sur la carte, ce serait plus facile pour tout le monde. Juste me donner une seconde!

PAR M. LUCIEN BOILY:

3160 Si on est trop précis, il peut y avoir plusieurs chasseurs après le même original!

PAR LE COMMISSAIRE:

3165 Puis les gens de la Faune vont être là pour surveiller maintenant qu'ils savent.

PAR M. ROBERT COMEAU:

3170 C'était la photo ou l'image 12-A s'il vous plaît.

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce qu'on est capable de la projeter?

3175 **PAR M. ROBERT COMEAU:**

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

3180 À quelle distance évaluez-vous ce ravage par rapport au site?

PAR M. ROBERT COMEAU:

3185 Donc le ravage se trouverait à être ici, et la question est de savoir, quand on parle du site, si on parle bien entendu des étangs de traitement, on parle de peut-être cent-cent cinquante mètres (100 m-150 m) à l'arrière, tandis que si on parle de la zone où se trouvent les déchets, là, on est rendu dans une distance à peu près trois cents-trois cent cinquante mètres (300 m-350 m) de la zone.

3190 Ce qui est important aussi de considérer dans le cas de l'original, c'est qu'on se trouve à la limite d'une très grande surface forestière. Donc cette surface-là donne accès – en fait, la zone, il est comme à l'extrémité de la zone forestière.

3195 Donc son déplacement fait en sorte qu'il va pouvoir se rendre dans la zone forestière, revenir, il se trouve pas à être coupé de son environnement naturel, je pourrais dire, par la présence du site.

3200 Et le fait que le site soit là, ne sera pas non plus un élément qui va effaroucher outre mesure les orignaux, on les voit quand même à l'occasion. C'est sûr qu'ils ne seront pas là de jour durant la période de travail, durant la période de bruit, mais en fin de journée, à la pénombre, ils vont venir rôder s'ils sont dans les environs, ils vont venir rôder aux alentours de toute façon.

3205

Comme je disais tantôt, ici, on l'a positionné comme étant le site d'hivernage 2010, donc il n'est pas dit qu'en 2012-13-14 ou 15 qu'on retrouve à la même place un site d'hivernage. Le site pourrait se déplacer à un autre endroit d'une année à l'autre.

PAR LE COMMISSAIRE:

3210

Est-ce que vous avez évalué le nombre de bêtes et si, dans les deux (2) dernières années, ils étaient encore là?

PAR M. ROBERT COMEAU:

3215

Non. La vérification a été faite lors de la visite de terrain en 2011 pour la réalisation de l'étude d'impact, et l'observation a été faite sur la présence au sol d'excréments et aussi sur les broutages qu'on a pu observer.

Donc il n'y a pas eu de validation ou d'évaluation du nombre d'individus.

3220

PAR LE COMMISSAIRE:

Mais pourquoi pas l'avoir fait? Est-ce que ça aurait pu être un critère éliminatoire pour le site?

3225

Parce que si je me rappelle bien, la réglementation, que ce soit dans la Loi de la conservation de la faune – je vais le demander – exige de prendre beaucoup de précautions à proximité des ravages d'orignaux, on n'a pas le droit de se promener en motoneige, on n'a pas le droit de faire de coupes, ils sont protégés pour les coupes forestières.

3230

De sorte que si on avait évalué, je me pose la question, si on avait confirmé l'existence d'un ravin à cet endroit, quelles auraient été les mesures de protection et est-ce qu'il y aurait des distances séparatrices à respecter?

PAR M. ROBERT COMEAU:

3235

Bien, je me permets de revenir, puis les gens de la Faune pourront corriger ou confirmer, les orignaux se déplacent, et c'est une aire d'hivernage. Donc l'aire d'hivernage peut se déplacer d'une année à l'autre.

3240

Et à partir de ce moment-là, on aurait beau faire des mesures de protection à un endroit donné, il n'est pas dit que l'année d'après, les orignaux vont être encore à cette place-là de toute façon.

Donc c'est pour ça que ça devient quand même délicat.

3245 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Je poserais ma question aux représentants de la Faune! Est-ce que ça peut être une raison pour dire, comme ils peuvent se déplacer, c'est pas important?

3250 Quelles sont les mesures de protection que la loi et le Règlement sur les coupes forestières imposent quand on est en présence d'aires d'hivernage de l'orignal?

PAR M. OMER GAUTHIER:

3255 Au niveau du Règlement sur les habitats fauniques qui est un règlement qui est construit pour protéger les différents habitats reconnus, on ne retrouve pas la notion de ravage pour l'orignal.

3260 On trouve la notion de ravage pour le cerf de Virginie, parce que comme disait monsieur Comeau, le cerf de Virginie, l'hiver, a une capacité différente de se déplacer de l'orignal.

3265 Donc l'orignal, on peut parler de zones de refuge puis une aire hivernale, c'est tout à fait le bon terme. Il va se déplacer au besoin assez facilement, puis d'une année à l'autre, il peut être à un autre endroit. Tout est fonction parfois des coupes forestières, parfois de d'autres dérangements qui peuvent arriver aussi.

Ce qui fait que la notion de ravage ne s'applique pas, parce qu'un ravage, il faut qu'il y ait une certaine continuité au fil des années. Il est toujours en train de se déplacer.

3270 Ce qui fait que nous, dans nos inventaires d'originaux, la notion de ravage n'existe pas, alors que pour le cerf de Virginie, ça existe. Il y a pas eu d'inventaire de cerf de Virginie qui a été fait ici encore, mais ailleurs, quand on en fait, la notion de ravage existe.

3275 On a un ravage de cerf de Virginie ici, par exemple, qui est au sud du lac Kénogami, parce qu'il a été identifié à la suite de la fréquentation du cerf de Virginie dans le secteur.

Mais pour la notion des originaux, ça rentre pas du tout dans nos inventaires.

3280 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce que quand des originaux s'installent dans un endroit, est-ce qu'il y a des règles pour le dérangement?

PAR M. OMER GAUTHIER:

3285 Pour?

PAR LE COMMISSAIRE:

3290 Des règles pour empêcher le dérangement de ces orignaux?

PAR M. OMER GAUTHIER:

3295 Bien souvent, comme je vous dis, comme ils se déplacent, mettons une coupe forestière qui est présente à tel endroit, si des travailleurs forestiers détectent mettons les orignaux qui sont dans une densité de conifères, bien, ce qu'ils vont faire, c'est qu'ils vont garder une bande, une certaine distance, pour au moins protéger pour la période hivernale.

PAR LE COMMISSAIRE:

3300 Et quel genre de distance on respecte?

PAR M. OMER GAUTHIER:

3305 J'ai pas les chiffres devant moi, mais on peut facilement analyser un trois cents mètres (300 m), si c'est pas davantage.

PAR LE COMMISSAIRE:

3310 Donc chez vous, en termes de conservation, déranger le moins possible dans une distance de ce genre, c'est important?

PAR M. OMER GAUTHIER:

3315 Ça fait partie, oui, c'est important, ça fait partie des pratiques.

PAR LE COMMISSAIRE:

3320 Est-ce que le bruit de la machinerie, comme un site d'enfouissement, peut déranger les bêtes et les inciter à s'en aller ailleurs, même s'ils avaient décidé, eux autres, que c'était l'endroit le plus propice pour leur hivernage?

PAR M. OMER GAUTHIER:

3325 Je dois dire que si on regarde certains comportements pour la grande faune, en fait, ils
s'adaptent assez bien au bruit. Il y a eu, comment je dirais, un refuge hivernal à Sainte-Monique
pendant un bon bout de temps, très près de la route. Quand je dis très près, là, les gens qui le
savaient pas, juste l'autre côté, il y avait plusieurs orignaux qui venaient de la pointe Taillon, ce qui
est une densité très élevée. On sait pas pourquoi cette année-là, ils ont traversé la route, puis ils
traversaient la route régulièrement, d'ailleurs ça créait des problèmes de sécurité. Mais ils
3330 s'adaptaient au bruit.

Ça dépend d'un bruit qui va arriver, ponctuel ou un bruit qui est installé, puis
progressivement, ils sont habitués à ce bruit-là.

3335 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Et quand arrive le printemps, l'été, là, ils se dispersent, ils restent pas là?

PAR M. OMER GAUTHIER:

3340 Non, ils se dispersent. C'est toujours la quête aussi pour une nourriture, parce qu'il y a des
carences alimentaires en hiver, ça fait qu'ils vont bouger un petit peu plus pour aller chercher ce
qui leur faut pour combler les carences qui se sont développées pour l'hiver.

3345 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc vous autres, vous ne recensez pas de ravages d'orignaux, vous dites que c'est un
concept qui existe pas pour vous, même si on le mentionne comme tel dans l'étude d'impact. C'est
une autre expression qu'il aurait fallu utiliser, j'ai bien compris.

3350 Quand il y a des regroupements de bêtes en hiver, est-ce que selon leur importance, est-ce
que vous accordez, vous, des mesures ou une attention spéciale?

PAR M. OMER GAUTHIER:

3355 C'est certain quand les inventaires sont faits, c'est des inventaires aériens, on couvre toutes
les zones, comment je dirais, les zones du territoire libre, on couvre pas les zones périurbaines
pour les inventaires, parce que, comme je vous dis, les orignaux peuvent bouger beaucoup, puis
c'est pas là qu'on retrouve le plus d'orignaux non plus.

3360

Les originaux sont concentrés là où on a le plus de probabilité de les retrouver, et quand des regroupements d'originaux sont identifiés, bien, l'information circule au niveau de l'exploitation forestière. On sait que l'année suivante ou quelques mois après, ils peuvent avoir bougé. Ça fait partie de la réalité.

3365

PAR LE COMMISSAIRE:

Je reviendrais à une question à monsieur Comeau. En cinq (5) ans, vous avez jamais pensé envoyer quelqu'un faire un inventaire pour au moins savoir combien il y a de bêtes, est-ce que c'est important? Si c'est juste deux (2) familles, deux (2) couples, c'est pas pareil comme s'il y en a vingt-cinq (25).

3370

Je me demande, là, dans une logique d'inventaire?

3375

PAR M. ROBERT COMEAU:

Bien en fait, l'exercice, comme je disais tantôt, a été fait en 2011, donc ça fait pas cinq (5) ans, on est à quelques années.

3380

Et non, parce que, comme je vous disais tantôt, vu que l'espèce se déplace, que le groupe se déplace, on n'a pas jugé nécessaire de faire une investigation plus poussée de la présence des bêtes à cet endroit-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

3385

Dans votre inventaire faunique, on dit que l'inventaire a été fait début juin pour les oiseaux?

PAR M. ROBERT COMEAU:

3390

Oui, il faudrait que je revérifie, mais de mémoire, c'est à peu près à cette époque-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

S'il avait été fait à l'automne, est-ce qu'on aurait trouvé beaucoup d'outardes dans le secteur?

3395

PAR M. ROBERT COMEAU:

Beaucoup de?

3400

PAR LE COMMISSAIRE:

D'outardes.

3405 **PAR M. ROBERT COMEAU:**

C'est une question, honnêtement, il faudrait que je vérifie avec les spécialistes qui ont travaillé sur la faune avienne. Je ne serais pas en mesure de pouvoir répondre à cette question-là maintenant, mais je peux m'informer, si vous voulez.

3410

PAR LE COMMISSAIRE:

Alors je vais demander au Ministère s'il y a des outardes dans la région?

3415 **PAR M. OMER GAUTHIER:**

Les probabilités, le secteur où se concentre la sauvagine, c'est-à-dire les oies blanches, les bernaches, c'est vraiment le secteur du Grand-Marais près du lac Saint-Jean, c'est vraiment dans le secteur.

3420

Mais sur des petits plans d'eau comme ça, c'est peu probable. Je dis pas qu'il y en aura pas.

3425 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Dans les champs à proximité?

PAR M. OMER GAUTHIER:

3430 Ah, dans les champs, oui, je suis d'accord avec vous.

PAR LE COMMISSAIRE:

C'est plein?

3435

PAR M. OMER GAUTHIER:

Il peut y en avoir, mais c'est plus les champs qui sont près des grands cours d'eau. C'est la même chose le long du Saguenay, puis au niveau du lac Saint-Jean, c'est dans les champs, Saint-Prime, Saint-Gédéon, ces secteurs qui ont des grandes concentrations de sauvagine.

3440

PAR LE COMMISSAIRE:

Moi, à l'endroit où je chasse, en tout cas, je peux vous dire que ça a pas deux hectares (2 ha), puis soit il en rentre trois cents (300), puis c'est à côté des champs.

3445

PAR M. OMER GAUTHIER:

En tout cas, ici, c'est pas ce qu'on est habitué de voir.

3450

PAR LE COMMISSAIRE:

Comment se fait-il qu'on n'a pas pensé de faire un inventaire automnal? C'est quand même une ressource importante dans la région, et comme il y a plein de marais aux alentours, peut-être qu'il y en a des outardes, des bernaches pour les appeler par leur nom, qui vont s'y réfugier, et peut-être qu'il y aura des impacts?

3455

PAR M. ROBERT COMEAU:

En fait, la priorité était de s'assurer de faire un bon inventaire, ça va de soi, mais aussi de déposer dans les délais impartis l'étude d'impact au ministère.

3460

Donc on a fait une évaluation des différentes espèces, comme on fait dans plusieurs mandats, en s'assurant de vérifier la présence, mais également dans certains individus, et là, je reprends l'exemple de l'original, les traces de leur présence sur le territoire, pour nous permettre justement de déposer une évaluation en fonction des espèces, entre autres les plus, comment je pourrais dire, les plus importantes ou encore menacées qu'on était susceptible de retrouver sur le territoire.

3465

PAR LE COMMISSAIRE:

Alors une dernière question! Votre inventaire, s'il avait été fait au printemps, auriez-vous vu beaucoup de bécasses entre autant de marais et des forêts de feuillus? On n'en voit pas, non?

3470

PAR M. ROBERT COMEAU:

Je vais vous donner malheureusement la même réponse que j'ai dû vous donner à l'autre question un petit peu similaire. La faune aviaire n'est pas ma spécialité, et je ne suis pas chasseur, donc il faudrait que je pose la question à nos spécialistes puis aux techniciens qui ont évalué le terrain.

3475

3480

À ce moment-ci, je serais pas capable, moi, de vous donner une réponse à cette question-là.

Mais je peux vérifier, si vous le souhaitez, je peux faire une vérification avec les gens chez nous.

3485

PAR LE COMMISSAIRE:

Bien, c'est parce que la question que ça soulève, le moment où on fait l'inventaire détermine un peu ce qu'on voit. Et c'est dans ce sens-là que parfois, si on travaille plus tôt au printemps, plus tard à l'automne, là, on attrape les migrateurs. Là, ils ont été comme, enfin, je me demande si ça risque pas d'être échappé quand on fait un seul moment comme ça?

3490

PAR M. ROBERT COMEAU:

En fait, je vous dirais, par contre, lorsqu'on fait les études d'impact, on se sert de différentes sources d'information.

3495

Dans un premier temps, on va évaluer la littérature pour aller justement chercher les espèces qu'on est susceptible de trouver dans un milieu, et la vérification de terrain ou le travail de terrain qui se fait est là pour confirmer la présence, soit par le chant d'oiseaux, soit par la présence de broutages ou d'excréments au sol, des choses de même.

3500

Ou encore, je pense aux poissons, donc on va faire une revue de littérature des espèces qu'on est susceptible de trouver et par la suite, on va faire une pêche expérimentale pour confirmer ou infirmer leur présence.

3505

Donc c'est certain qu'à partir de ce moment-là, les tableaux, et on le voit dans l'étude d'impact, on a un certain nombre de tableaux que je pourrais appeler des tableaux théoriques, si vous me permettez l'expression, qui viennent nous faire une revue de littérature.

3510

Donc si à cette étape-là, on s'aperçoit qu'on est susceptible d'avoir des problèmes, on va moduler la période d'échantillonnage ou de vérification sur le terrain en conséquence.

Toutefois, dans un premier temps, lorsqu'on s'aperçoit qu'on n'est pas dans une situation où on risque d'avoir un problème avec une espèce déterminée – je dis problème, il faut comprendre, je veux pas dire que les espèces sont nécessairement un problème, mais le projet où on peut avoir certaines espèces sur le territoire, et c'est là qu'on va, comme je disais, venir moduler la période d'échantillonnage.

3515

3520 Me demander maintenant, est-ce qu'une espèce particulière pourrait être là plus au printemps qu'à l'automne, là, ça sort un peu de mon champ d'expertise.

PAR LE PRÉSIDENT:

3525 Merci monsieur Comeau. Monsieur Gauthier, vous aviez un complément d'information, je crois?

PAR M. OMER GAUTHIER:

3530 Au niveau des orignaux, j'ai fait sortir les enregistrements dans le secteur d'orignaux abattus à la chasse, et dans un rayon d'à peu près un kilomètre (1 km) ou un peu plus, il y en a pas qui ont été abattus directement dans le secteur.

3535 Par contre, c'est sûr qu'autour, il y en a. Il faut faire attention avec la précision des enregistrements, quand ça date d'un certain nombre d'années, les GPS étaient pas à la mode.

Puis même maintenant, avec le GPS, les gens, quand ils tuent, ils ont tendance à s'éloigner un peu du site d'abattage pour l'enregistrement.

3540 C'est pour vous dire qu'il y en a, mais en 2011, il y en a un (1) qui est dans le secteur, après, ça remonte à 90, 2009 un peu plus haut, mais on peut voir sur la carte, c'est quarante (40) ans d'enregistrement.

3545 Oui, il y a des orignaux qui se déplacent dans le secteur, mais le secteur même, on peut pas dire que c'est un lieu de concentration en termes de récolte, avec les bémols que je vous ai dits.

3550 Tantôt, vous disiez, s'il y avait présence de sauvagine dans les petits lacs, les documents que j'ai déposés, vous allez retrouver l'information à l'intérieur pour l'automne 2007. Vous allez trouver l'information sur la sauvagine sur les petits lacs. On est un petit peu plus au sud que celui-là, par exemple.

PAR LE PRÉSIDENT:

3555 Donc monsieur Gauthier, est-ce qu'un inventaire aurait dû être fait au printemps par le promoteur pour valider ça, pour valider les oiseaux migrants?

PAR M. OMER GAUTHIER:

Si ça serait pertinent?

3560 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

3565 **PAR M. OMER GAUTHIER:**

Moi, je pense qu'avec les documents que vous avez, les renseignements que vous avez dans les documents, ça va donner un indice de l'abondance dans le secteur de la sauvagine.

3570 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Avec vos documents?

3575 **PAR M. OMER GAUTHIER:**

Avec les documents. Je crois pas que ce soit pertinent.

PAR LE PRÉSIDENT:

3580 Parfait, merci monsieur Gauthier.

Merci beaucoup monsieur Guimond.

PAR M. DANIEL GUIMOND:

3585 Merci infiniment.

RÉJEAN BÉDARD

3590 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, je vais demander à monsieur Denis Lalonde de s'avancer s'il vous plaît. Monsieur Lalonde n'est pas là.

3595 Monsieur Réjean Bédard.

Bonjour monsieur Bédard.

3600

PAR M. RÉJEAN BÉDARD:

Bonjour monsieur le Président, monsieur le Commissaire. Réjean Bédard, je suis le maire de Larouche. Peut-être que j'ai besoin d'expliquer un peu ma présence, ça peut paraître insolite. Je suis pas un des trente-neuf (39) maires de la Régie, mais quand même, vous savez qu'on est quand même contigu, c'est près du territoire, et puis il y a peut-être d'autres considérations aussi, bien, qui nous préoccupent, non, mais qui nous intéressent. J'avais une question.

3605

Bien, les autres préoccupations sont, vous savez qu'on a un site d'enfouissement sur notre territoire qui est opérationnel, et puis également on a une préoccupation par rapport aux coûts, parce que si on a deux (2) sites au lieu d'un (1) site, on sait qu'à la tonne, même pour nos municipalités, on fait partie de la MRC du Fjord, et on est avec Ville de Saguenay, ça peut avoir un impact aussi, le fait de regrouper ou non.

3610

Donc ma question, c'est la suivante! Vous aurez deviné que ça porte sur les coûts, mais vous pouvez rassurer le promoteur, je viens pas demander des redevances, là!

3615

En fait, ma question, c'est sur le soixante et onze dollars la tonne (71 \$/t), je pense, qui nous avait été présenté dans le projet, monsieur le Président. Il y avait peu de détails, j'aurais aimé connaître un peu plus, avoir le total des frais fixes.

3620

Parce qu'on sait que les frais fixes, si on a deux (2) sites au lieu d'un (1), bien, ça multiplie les frais fixes. Donc l'envergure des frais fixes et puis peut-être aussi à l'intérieur, voir s'ils ont considéré les revenus des ICI. Après ça également, si les redevances au gouvernement de vingt dollars la tonne (20 \$/t), je pense, je sais pas si c'est à l'intérieur, ça fait que ça nous donnerait une idée un peu du détail de ces coûts-là qui ont été évalués.

3625

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Boily.

3630

PAR M. LUCIEN BOILY:

Oui, c'est soixante-treize et soixante-six la tonne (73,66 \$/t) qu'on a présenté. Maintenant, dans le soixante-treize et soixante-six (73,66 \$/t) ne sont pas déduits les revenus potentiels qu'on peut aller chercher.

3635

Par contre, la redevance gouvernementale n'est pas incluse non plus, parce que peu importe le prix, elle s'ajoute. C'est vingt dollars la tonne (20 \$/t) qui s'ajoute tout le temps, partout où on est.

3640

PAR M. RÉJEAN BÉDARD:

J'aurais trouvé intéressant d'avoir le total des coûts fixes. On avait la route bien entendu, la route d'accès qui devient un coût fixe, souvent on va retrouver aussi l'installation d'une balance, le système de traitement des lixiviats, peut-être le suivi environnemental, le comité de suivi, ainsi de suite.

3645

Peut-être s'il y avait un total, si vous avez évalué l'envergure de ces coûts?

3650

PAR M. LUCIEN BOILY:

On peut essayer de retrouver la présentation, mais dans le soixante-treize et soixante-six (73,66 \$/t), je vous rassure, tout est inclus, le financement, la route, tous les coûts fixes, les coûts unitaires.

3655

PAR M. RÉJEAN BÉDARD:

C'est pour être capable de quantifier pour voir, parce qu'on sait que les coûts variables vont varier avec le tonnage, mais les coûts fixes, eux, bon, sont répartis, puis ça vient baisser le coût à la tonne.

3660

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Les coûts fixes, lorsqu'on parle d'infrastructures de la route, la balance et tout ça, l'annexe H de l'étude d'impact, tout est détaillé.

3665

Et en plus, on a fait une mise à jour que suite à vos questions qui avaient été posées, et tous les coûts fixes et les coûts variables en termes de construction je parle sont là-dedans, également au niveau des coûts d'opération.

3670

Mais on parle de coûts, c'est pour répondre à la directive du Ministère qui nous demande une évaluation des coûts du projet. Le reste, par rapport à la tarification, etc., les revenus, c'est pas dans l'étude d'impact.

3675

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que, dans le tableau que vous nous avez présenté, que vous avez déposé, chacun des coûts fixes est bien identifié?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

3680

Effectivement, monsieur le Président, c'était pour répondre à votre question 11, et vous avez la page 3, l'ensemble des coûts du projet incluant le chemin d'accès, les chemins périphériques, l'alimentation électrique, le garage, la balance, le système de traitement des eaux, les puits d'observation, la torchère, les stations de pompage, etc.

3685

Donc vous avez le détail. Et ensuite, vous avez les coûts des cellules par la suite, parce que les cellules, c'est pas construit au premier coup. Vous avez les coûts de déboisement, etc.

3690

Donc vous avez un détail complet à la question 11 et aussi à l'annexe H, ça, c'est une mise à jour, étant donné les modifications qui avaient été apportées au projet après le dépôt de l'étude d'impact.

3695

Et les coûts qui sont montrés au tableau, bien, ils proviennent exactement de ces documents-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3700

On fait la vérification pour essayer de voir quelle cote a été allouée au document en question. Madame Poliquin, est-ce que vous pouvez nous donner la cote s'il vous plaît? Je sais que monsieur Deshaies la cherche, mais je pense que ça va aller plus rapidement avec vous!

Donc c'est le document DA11 qu'on nous dit, et ça va être sur le site Internet du BAPE prochainement, et également dans tous les centres de consultation.

3705

Donc c'est le document DA11 qui fait état de l'ensemble des coûts et des frais fixes effectivement du projet.

Bon, ça, c'est des coûts globaux, mais les coûts à la tonne, les frais fixes à la tonne?

3710

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Ils sont calculés, monsieur le Président, ça, c'est des coûts effectivement, quand on lit le texte, il faut regarder le texte, et on explique comment ces coûts-là ont été répartis.

3715

Donc les infrastructures qu'on parle qui servent à l'ensemble du site ont été amorties sur vingt (20) ans, ce qui est usuel.

3720

Et pour ce qui est des cellules, étant donné qu'on a une durée de vie moyenne, parce qu'on parle d'un coût moyen, donc il y a des cellules qui durent plus longtemps, d'autres qui durent moins longtemps, mais en moyenne, on a treize (13) cellules sur quarante-deux (42) ans, elles durent trois (3) ans chacune. Donc on est supposé, chaque cellule, financer sur une période de trois (3) ans.

3725

Donc ça nous a ramenés, et tout ça a été ramené à un coût à la tonne, en supposant aussi un taux d'intérêt de sept pour cent (7 %) au niveau des obligations.

PAR LE PRÉSIDENT:

3730

Donc c'est un coût de seize et quarante-quatre la tonne (16,44 \$/t)?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

3735

C'est ça. Donc la partie infrastructure, si on cumule les deux (2) chiffres qui sont pour la partie, ce que nous on appelle long terme, les ouvrages qui durent sur la durée de vie du site, et eux autres, cette portion-là, si on prend la partie long terme, revient, pour un tonnage de cinquante mille tonnes (50 000 t), à trente et vingt-huit la tonne (30,28 \$/t). Vous l'avez dans le quatrième paragraphe.

3740

Et lorsqu'on regarde les coûts des cellules, encore là pour une durée moyenne de trois (3) ans, on arrive à dix-huit et six la tonne (18,06 \$/t).

Donc la somme des deux (2) donne le quarante-huit et trente-quatre (48,34 \$/t).

3745

Et je dois dire que ça comprend le recouvrement aussi. Mais comment ça va être financé, est-ce qu'ils vont l'accumuler dans un fonds puis ils vont le payer comptant, comme on dit, mais ça, c'est un coût moyen qui donne un ordre de grandeur. Mais après ça, il faut regarder comment c'est vraiment financé, en fonction des revenus, etc.

PAR LE PRÉSIDENT:

3750

Donc dans le document DA11, monsieur Bédard, vous allez avoir toutes les informations.

PAR M. RÉJEAN BÉDARD:

3755

Je l'ai noté, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Votre seconde question.

3760

PAR M. RÉJEAN BÉDARD:

Ma seconde question, bien, elle a été en grande partie répondue hier soir par monsieur Boily dans son envolée enthousiaste, en fait, c'était la question, bien, c'était le choix des cartels privés est une décision idéologique ou de coûts, mais j'ai très bien compris hier.

3765

Maintenant, je pourrais faire une variante de cette question. Vous savez, à la MRC du Fjord et puis Ville de Saguenay qui a également le statut d'une MRC, notre contrat se termine en 2017.

3770

Maintenant, juste dans une hypothèse par exemple que la Régie puisse trouver une alternative pour aller jusqu'à cette date-là, et puis que les deux (2) MRC tendent la main pour trouver une solution, en tout cas une alternative régionale, parce qu'on sait qu'avec les nouveaux PGMR, on va devoir faire des traitements au niveau des matières organiques, aller davantage vers des solutions, bien, il y a des solutions qui sont plus techniques, qui vont demander peut-être davantage d'investissements, en tout cas, ça fait que je pense que l'impact va être beaucoup plus important peut-être de se regrouper pour avoir des tonnages, en tout cas, ou des solutions ou des quantités qui soient plus importantes pour, en tout cas, pour amoindrir nos coûts.

3775

Je pense que ça devient intéressant peut-être de regarder les solutions régionales. En tout cas, si jamais la main leur était tendue, j'aimerais savoir de la Régie, voir s'ils seraient prêts à considérer de travailler régionalement?

3780

PAR LE PRÉSIDENT:

Avant de passer la parole à monsieur Boily, je vais vous en poser une question.

3785

N'y a-t-il pas eu des discussions entre la MRC du Fjord et la Régie, relativement à un projet conjoint qui aurait pu aboutir puis qui n'a pas abouti finalement?

3790

PAR M. RÉJEAN BÉDARD:

Je ne peux pas répondre. Bien entendu, je ne réponds pas pour la MRC ici aujourd'hui, je suis pas mandaté, puis j'étais pas non plus dans les discussions. Il y a un comité qui est délégué pour s'occuper de cette partie-là.

3795

Mais je suis pas délégué dans ce comité à la MRC, malheureusement je pourrais pas répondre. Peut-être que la Régie peut répondre, par exemple.

PAR LE PRÉSIDENT:

3800

Non, je pensais des fois que vous auriez pu être au fait.

PAR M. RÉJEAN BÉDARD:

3805

Malheureusement, j'ai pas de connaissance. Aujourd'hui, je représente seulement la municipalité de Larouche.

PAR LE PRÉSIDENT:

3810

Parfait. Oui monsieur Boily.

PAR M. LUCIEN BOILY:

3815

Ce que je veux vous dire là-dessus, c'est que oui effectivement, c'est la première réaction qu'on a eue lors de l'idée qu'on a eue de travailler à trois (3) MRC.

La première idée qu'on a eue, c'est d'aller rencontrer Saguenay, parce que c'est Saguenay qui gère, si on veut, l'ensemble des travaux en rapport, et l'enfouissement et les matières résiduelles, tant pour la MRC du Fjord que pour la MRC de Saguenay qui est la Ville de Saguenay.

3820

Donc on a été rencontrer les élus de Saguenay et on leur a proposé de travailler ensemble, parce qu'on se disait à l'époque, étant donné qu'on n'avait plus de site en fermant le site de L'Ascension, et qu'on fermait les sites LES un peu partout, pour se conformer à la loi de 2009...

3825

PAR LE PRÉSIDENT:

Excusez, quand vous parlez à l'époque?

PAR M. LUCIEN BOILY:

3830

C'est en 2007-2008, dans ces années-là. Et on a été rencontrer les gens de Saguenay.

On a même nolisé un avion pour aller voir à Edmundston au Nouveau Brunswick, avec les gens de Saguenay de l'époque, pour aller voir une population d'environ deux cent cinquante mille

3835 (250 000) habitants qui, autour d'Edmundston, qui avaient un site et tout un système de traitement des déchets, autant au niveau du centre de tri et tout ça.

3840 Et au retour, on s'était entendu avec les gens de Saguenay pour dire, on pourrait peut-être faire une étude pour voir comment ça pourrait s'articuler, parce qu'il y avait des investissements importants, on le savait, à l'époque, à faire pour un centre de tri, améliorer leur centre de tri. Nous, on en avait aussi pour améliorer le centre de tri de Roberval.

3845 On savait que leur site fermerait éventuellement en 2017 et nous, on avait notre site qui était fermé, donc on trouvait que peut-être qu'il y avait une espèce de timing, excusez l'expression, pour travailler ensemble.

3850 Et on a eu une fin de non-recevoir suite à cette rencontre-là, on a eu une fin de non-recevoir que non seulement on ne ferait pas d'étude, mais que Ville de Saguenay n'avait pas besoin des gens du Lac-Saint-Jean pour pouvoir opérer ses matières résiduelles et qu'elle voulait continuer tel quel et qu'il y avait pas d'urgence pour eux autres à cette époque-là de regarder d'autres alternatives.

3855 Donc à ce moment-là, on a décidé comme Régie qu'on travaillerait pour le Lac-Saint-Jean, donc les trois (3) MRC du Lac-Saint-Jean, et qu'on mettrait, comme je dirais, notre philosophie qu'on voulait exporter avec les gens de Saguenay, mais qu'on a décidé de rester avec les gens du Lac-Saint-Jean, donc les trente-six (36) municipalités, incluant la Communauté montagnaise de Mashteuiatsh.

PAR LE PRÉSIDENT:

3860 Donc il y a pas eu, depuis ce temps-là, il y a pas eu d'autres développements avec la Ville de Saguenay?

PAR M. LUCIEN BOILY:

3865 Vous comprendrez, monsieur le Président, que suite à ce refus-là de travailler avec nous, on a démarré immédiatement, parce que les délais, on sait que ça a pris cinq (5) ans pour en venir à aujourd'hui, vous savez que les délais sont déjà très courts, on a démarré tout le processus à ce moment-là de recherche d'un site et de s'organiser d'abord à L'Ascension pour les cinq (5) ans, et de démarrer.

3870 Et au moment où on se parle, bien, notre projet est rendu beaucoup trop loin pour redémarrer une série d'études ou de questions. Mais je pense que monsieur le maire vient de

3875 souligner, est-ce que vous seriez ouverts à jaser avec les gens de Saguenay éventuellement, moi, je pense qu'on met pas ça de côté.

Pour l'instant, on fait notre site, mais on verra s'il y a intérêt ou si on peut partager encore certaines choses, je sais pas qu'est-ce qui peut se faire.

3880 Mais je pense qu'on a fait tout ce qui était en mesure d'être fait de façon extrêmement responsable à l'époque.

Maintenant, là, on peut pas aller plus loin, on peut pas décider à leur place.

3885 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, merci monsieur Boily.

Merci monsieur Bédard.

3890

PAR M. RÉJEAN BÉDARD:

Je vous remercie.

3895 **PAR LE PRÉSIDENT:**

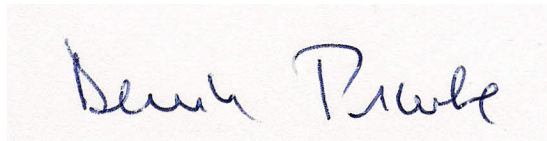
Je pense, il est déjà cinq heures presque moins dix (5 h -10), donc on va arrêter pour cet après-midi, et la Commission va poursuivre ses travaux à compter de dix-neuf heures (19 h) ce soir.

3900

SÉANCE AJOURNÉE AU 25 AVRIL 2013 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

3905

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifiée sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.



3910

DENISE PROULX, s.o.